LIGNES DIRECTRICES SUR LA CONCEPTION D'INSPIRATION AUTOCHTONE

pour Milieu de travail GC

Services publics et Approvisionnement Canada

Mars 2022 – Version 2.2

Government of Canada Gouvernement du Canada

Canada

Table des matières

1 Contexte 4
1.1 Comment utiliser le présent document 4
1.2 Intention et objectifs 5
1.3 Contexte 10
2 Principes directeurs 12
2.1 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation 12
2.1.1 Langue et culture 12
2.1.2 Perfectionnement professionnel et formation à l'intention des fonctionnaires 12
2.1.3 Commémoration 13
2.1.4 Entreprises et réconciliation 13
2.2 Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones 13
2.3 Cultures des Premières nations, Inuits et Métis 14
2.4 Considérations géographiques 14
2.5 Contexte 15
2.6 Mobilisation des groupes autochtones locaux et des organisations représentatives 16
2.6.1 Importance du processus 17
2.6.2 Mobilisation 17
3 Reconnaissance du territoire 19
3.1 Reconnaissance verbale du territoire 19
3.2 Reconnaissance permanente du territoire 20
3.3 Considérations supplémentaires 20
4 Approvisionnement 21
5 Conception d'inspiration autochtone dans le Milieu de travail GC 24
5.1 Éléments de conception recommandés 24
5.1.1 Durabilité et mieux-être 24
5.1.2 Approche de conception 25
5.1.3 Aménagement global de l'espace et matériaux de finition intérieure 25
5.1.4 Utilisation de la technologie 27
5.1.5 Mobilier 28
5.1.6 Art 29

5.1.7 Couleurs, motifs et matériaux 31
5.1.8 Signalisation et langues 32
5.2 Espaces spirituels 32
5.2.1 Purification par la fumée 33
5.2.2 Allumage du qulliq 34
5.3 Immeuble de base et espaces extérieurs 35
6 Autres considérations 36
7 Ressources supplémentaires 36
7.1 L'art autochtone au Canada 37
7.1.1 Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada 38
7.1.2 Centre d'art autochtone 38
7.1.3 Inuit Art Foundation 38
7.1.4 Indigenous Curatorial Collective 38
7.1.5 Canadian Artists' Representation/Le Front des artistes canadiens 39
7.1.6 Indigenous Arts Collective of Canada 39
7.1.7 Base de données sur l'art canadien du Centre de l'art contemporain canadien 39
7.1.8 Musée canadien de l'histoire 39
7.2 Plantes indigènes 40
7.3 Groupes de défense d'intérêts 40
7.3.1 Social and Cultural Innovation Centre de l'AFAC 40
7.3.2 Assemblée des Premières Nations 41
7.3.3 Association nationale des centres d'amitié 41
8 Annexe A – Location et achat d'œuvres d'art 42
9 Annexe B – Couleurs et œuvres d'art 44
10 Annexe C – Immeuble de base et espaces extérieurs 47
11 Glossaire 48

1 Contexte

1.1 Comment utiliser le présent document

Ce document a été préparé par Gestion des locaux et Solutions en milieu de travail (GLSMT), Services immobiliers (SI), Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et est un document d'accompagnement des *Normes d'aménagement en milieu de travail* et du *Guide de conception de Milieu de travail GC* du gouvernement du Canada. GLSMT doit donner l'orientation et des conseils stratégiques pour appuyer la modernisation du milieu de travail fédéral. Milieu de travail GC est la vision du gouvernement du Canada sur le milieu de travail qui oriente la prise de décisions pour les projets de modernisation visant les institutions fédérales. L'initiative est fondée sur les sept principes fondamentaux suivants : des lieux de travail souples, sains, efficaces, inclusifs, collaboratifs, numériques et écologiques. Pour atteindre ces objectifs, Milieu de travail GC se concentre sur cinq principes de conception clés : conception axée sur l'utilisateur, accès égal, conception en fonction des activités, division de l'espace selon les fonctions et planification flexible. Ces directives doivent être consultées en parallèle avec les *Normes d'aménagement en milieu de travail* et le *Guide de conception de Milieu de travail GC* du gouvernement du Canada et les codes et normes du bâtiment nationaux et régionaux pertinents. En cas d'incohérences ou de conflits entre les *Lignes directrices sur la conception d'inspiration autochtone de Milieu de travail GC* et le *Guide de conception de Milieu de travail du GC* ou d'autres documents de Milieu de travail GC, communiquez avec GLSMT à l'adresse : TPSGC.SIMilieudeTravailGC-RPSGCWorkplace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca si vous avez besoin d'aide.

Le document initial a été préparé en avril 2021 par *Innovation 7*, une société de services aux Autochtones gérée et de propriété des Premières nations qui a été engagée par GLSMT par l'entremise de Brookfield Global Integrated Solutions (BGIS). Par la suite, le document a été examiné par un grand nombre d'intervenants, ce qui a donné lieu aux *Lignes directrices sur la conception d'inspiration autochtone de Milieu de travail GC*, version 2.2. Le processus d'examen a été supervisé par l'équipe chargée de la durabilité environnementale et sociale, le groupe responsable de la stratégie relative aux services en milieu de travail, GLSMT et SPAC qui ont intégré les commentaires reçu du réseau du Cercle des employés autochtones de SPAC, des membres du réseau des coordonnateurs du plan d'action autochtone, Services immobiliers, et de relations avec les Autochtones et sciences sociales, direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire – Laboratoires Canada. Il a aussi été partagé avec Services aux Autochtones Canada (SAC), y compris le chef de projet, la division de la planification des locaux et l'équipe de projet pour la phase 1 du complexe Les Terrasses de la Chaudière et le Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone et le groupe chargé du mieux-être en milieu de travail et de la mobilisation régionale. Ces directives sont un document évolutif et visent à la lancer des discussions et seront mises à jour et améliorées en fonction des besoins.

Les *Lignes directrices sur la conception d'inspiration autochtone de Milieu de travail GC* donnent aux équipes de projet des directives de haut niveau pour honorer les collectivités des Premières

nations, Inuits et Métis du Canada en intégrant des éléments de conception culturellement adaptés et en favorisant des possibilités économiques pour les Autochtones dans le cadre des projets de Milieu de travail GC. Lors du lancement d'un projet ou d'une initiative, il est important de communiquer avec les collectivités autochtones locales pour établir des partenariats et des relations et démontrer du respect pour les peuples autochtones et leurs terres. On recommande vivement de communiquer avec des aînés au début d'un projet pour faciliter la collaboration avec les collectivités autochtones qui doivent être reconnues. La mise en œuvre de ces directives devrait être considérée comme une méthode pour faciliter la participation autochtone et peut être un catalyseur pour d'autres types d'activités ou idées pour promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones. On vise à établir des relations permanentes solides pendant le processus de mobilisation entre les partenaires autochtones et l'équipe de projet ou le client et à maintenir ces relations après la fin du projet. Voici des exemples : permettre l'accès aux espaces de bureau de Milieu de travail GC et aux ressources partagées ou aux espaces de rassemblement, possibilité d'organiser un espace (pavillon) ou d'organiser un programme régulier (par exemple, dîner-causerie) ou de mettre en vedette l'art autochtone. Ces types de mesures encouragent des relations mutuellement avantageuses et animent les éléments autochtones qui ont été intégrés à l'espace et leur donnent un sens.

Ressources supplémentaires du Milieu de travail GC

- Normes d'aménagement en milieu de travail du Gouvernement du Canada PDF
- Guide de conception de Milieu de travail GC

1.2 Intention et objectifs

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a pris un engagement sans précédent de reconnaître l'importance de la réconciliation avec les peuples autochtones.

Pour respecter cet engagement, **tous les lieux de travail de Milieu de travail GC doivent essayer de contribuer à atteindre les objectifs suivants** en utilisant les *Lignes directrices sur la conception d'inspiration autochtone de Milieu de travail GC* :

1) Permettre aux Autochtones du Canada de trouver leur place et de voir le reflet de leur culture dans les lieux de travail du gouvernement du Canada;
2) Offrir des possibilités aux employés et aux visiteurs non-autochtones d'explorer et de comprendre les cultures autochtones et comment se transmet le savoir chez les Autochtones;
3) Améliorer la santé et le mieux-être de tous en adoptant une approche conceptuelle viable et holistique qui célèbre l'inter-connectivité;
4) Donner aux entreprises et aux travailleurs autochtones la possibilité de participer au processus d'approvisionnement fédéral en fournissant des services, des produits et des matériaux en tant qu'entrepreneur, sous-traitant, employé ou stagiaire dans le cadre de travaux d'aménagement;
5) Donner au gouvernement du Canada la possibilité de faire preuve de leadership relativement à la réconciliation.

Chaque équipe de projet doit consacrer du temps à **l'étape de conception préliminaire** d'un projet pour discuter et documenter ses intentions à cet égard, attribuer les rôles et les responsabilités et respecter l'engagement envers l'autochtonisation dans le cadre du projet.

Ces engagements doivent être priorisés et se fonder sur l'engagement du gouvernement du Canada « d'accélérer la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis » et de « travailler en partenariat avec les Autochtones pour faire mieux reconnaître leurs droits. » [1] La période de l'engagement minime envers les collectivités autochtones est terminée et il faut maintenant établir des vraies relations.

La Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA) vise le respect et la reconnaissance des droits des peuples autochtones et doit être consultée pour obtenir une orientation et une inspiration. « La Déclaration affirme le droit des peuples autochtones de revitaliser, développer et transmettre aux générations futures leurs récits, traditions orales et langues. » [2]

En outre, les membres de l'équipe de projet doivent se familiariser avec les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).[3] Ces appels à l'action sont essentiels pour le processus de réconciliation et tous les Canadiens doivent faire des efforts pour comprendre et faire progresser ces mesures importantes. La Section 2.0 de ce document *Principes directeurs* met en évidence les *Appels à l'action* qui sont pris en considération dans ces directives, toutefois, **d'autres principes peuvent être considérés** pour un projet précis.

Il est essentiel d'écouter les points de vue des Autochtones au début du projet avant de prendre toute décision liée à la conception, puisque ces discussions permettent d'établir les principes et les aspirations essentiels qui sont les éléments fondamentaux du projet. Notre relation avec les peuples autochtones doit évoluer continuellement en écoutant, collaborant, apprenant différents processus, favorisant les relations et déterminant des éléments communs.

Permettre aux peuples autochtones de diriger et orienter les conversations et oublier la mentalité coloniale relativement à la définition d'engagement. Il est très important d'agir relativement aux commentaires des participants autochtones, soit, dans certains cas, changer « la façon de faire les choses. » Nous vous demandons d'adopter une approche différente axée sur la conception en collaboration entre les collectivités autochtones et l'équipe de projet, avec un esprit ouvert et la volonté d'appuyer le processus de réconciliation avec les peuples autochtones du Canada.

Dans le contexte de l'aménagement des bureaux, cela signifie non seulement obtenir les renseignements typiques sur les fonctions de travail, mais aussi considérer généralement l'incidence de la planification de l'espace à travers une lentille culturelle et spirituelle. La narration orale est une méthode ancienne et importante de communiquer pour les cultures autochtones et doit être utilisée pour orienter le processus et les résultats et ne devrait pas être précitée. Wanda Della Costa dans *Handbook of Contemporary Indigenous Architecture* affirme « les peuples autochtones ont une façon unique de regarder le monde, leur lentille comporte un sens intégré lié à l'organisation spatiale, à la coexistence collective, à

[1] Lettre de mandat du Premier ministre au ministre de SPAC, 16 décembre 2021
[2] Justice Canada, Twitter, 25 février 2022.
[3] Commission de vérité et réconciliation (CVR), « Appels à l'action » (PDF), 2015, Rapports du CNVR [consulté le 30 11 2021]

l'apprentissage par l'expérience, aux valeurs spirituelles et à l'éthique idéologique de la gérance. »[4]

Chaque projet est unique et chaque équipe de projet doit déterminer les objectifs du projet et intégrer des éléments de conception et de mobilisation autochtones. L'esthétique autochtone n'existe pas et dans le cadre de ce processus, il n'est pas suffisant d'appliquer un traitement de surface ou d'ajouter de l'art autochtone, même si on peut utiliser ces éléments pour la solution de conception. Il s'agit plutôt d'établir des relations constructives et un exposé de faits personnalisé pour orienter le projet. L'inclusion d'éléments autochtones doit être une considération fondamentale pour la décoration intérieure, intégrée sans interruption à la solution de conception générale et non une réflexion après coup (simplement « cocher une case »).

Pour ce processus, l'équipe de projet doit s'engager à apprendre à représenter respectueusement les cultures et les valeurs autochtones en milieu de travail. L'inter-connectivité de tous les éléments est une valeur autochtone importante et on doit tenir compte de cet élément en adoptant une conception et une approche intégrées et constructives. Mettre en évidence le lien avec la nature et les espaces verts (à l'intérieur et à l'extérieur) et déterminer des méthodes pour intégrer l'art et la conception autochtone originale aide à atteindre cet objectif.

On encourage à demander des conseils aux architectes, concepteurs, spécialistes de l'art autochtones ou à d'autres professionnels autochtones dans le domaine et à communiquer avec les artistes autochtones locaux pour comprendre leur spécialisation qui doit être intégrée à la conception. Il est aussi important de donner aux entrepreneurs, aux sous-traitants et à d'autres entreprises autochtones la possibilité de participer. Actuellement le gouvernement du Canada a un objectif d'attribution de contrats **d'au moins** 5 % de la valeur des contrats fédéraux à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones. Pour plus de renseignements, consultez la *Section 4 Approvisionnement*. Plus précisément, évaluer et déterminer à l'avance les types de compétences et de spécialisations des entreprises et des artistes autochtones locaux permet d'orienter le processus de conception pour appuyer et faire progresser la collectivité.

Favoriser la santé mentale et le bien-être mental est d'une importance fondamentale pour tous les projets. Un rapport de 2021 « Mieux-être mental des Autochtones et développement des grands projets » a mis en évidence qu'il y a des différences importantes entre les opinions sur la santé mentale des Autochtones et celles des occidentaux.

« L'approche des occidentaux se fonde sur la tradition « médicale » qui définit la santé comme l'absence de maladie, mais les Autochtones préfèrent aborder la santé mentale du point de vue du bien-être, soit le bien-être mental n'est pas seulement l'absence de maladie et de handicap, mais est aussi caractérisé par des relations positives avec la collectivité, la culture et

[4] W. Dalla Costa, « *Metrics and Margins: Envisioning Frameworks in Indigenous Architecture in Canada », The Handbook of Contemporary Indigenous Architecture*, Elizabeth Grant, Kelly Greenop, Albert L. Refiti, Daniel J. Glenn, éditeurs. (Springer 2018)

l'environnement. On met l'accent sur l'holisme, puisqu'il s'agit de l'équilibre entre la dimension mentale, émotionnelle, physique et spirituelle d'une personne. » [5]

S'engager à l'égard de l'apprentissage autonome est une première étape importante du processus. Il faut s'intéresser à l'histoire des peuples autochtones du Canada et à l'incidence que la colonisation et le racisme ont eu sur leurs vies dans le passé et actuellement. En plus de la *LDNUDPA* et des *appels à l'action de la CVR*, consultez la *Section 7.0 Ressources supplémentaires* pour d'autres ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones du Canada, actuellement et dans le passé.

Vous trouverez ci-après des éléments fondamentaux qui doivent être intégrés à tous les projets. On encourage les équipes de projet à faire plus en fonction des éléments de leur projet.

[5] Firelight Research Inc., « Mieux-être mental des Autochtones et développement des grands projets, Rapport final, 7 mai 2021 » (PDF), https://www.canada.ca/content/dam/iaac-acei/documents/research/indigenous-mental-wellness-and-ia-en.pdf, [Consulté le 25 11 2021]

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX :

1. **Intégrer la reconnaissance permanente du territoire :** Cet élément peut avoir différentes formes en fonction des directives de la collectivité autochtone locale en collaboration avec l'équipe de projet. Vous trouverez d'autres directives à la *Section 3 Terres/ Reconnaissance du territoire*.
2. **Durabilité et inter-connectivité :** S'engager à ce que le projet soit un exemple de durabilité environnementale responsable et établir des objectifs de durabilité dès le début. Puisque les Autochtones considèrent que les humains font partie intégrante de la nature et que tout le monde doit vivre en harmonie avec tous les êtres vivants, il existe une synergie naturelle avec les principes de durabilité. Inclure des objectifs de durabilité et de mieux-être uniques *influencés par une perspective autochtone et l'inter-connectivité de toutes les choses*. Utiliser des systèmes d'évaluation des bâtiments écologiques et du mieux-être (par exemple, LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), Green Globes, Fitwel, WELL/International Well Building Institute, Living Building Challenge) selon leur potentiel. Pour les projets de SPAC, utiliser le Guide de durabilité des biens immobiliers de SPAC qui indique les engagements à l'égard de la durabilité et du mieux-être pour tous les types de projets, y compris les exigences obligatoires du système d'évaluation de SPAC. La durabilité vise l'aspect environnemental et social et, par conséquent, on doit considérer également la diversité et l'inclusion et la santé et le mieux-être avec les objectifs environnementaux.
3. **Intégrer des éléments naturels :** Maximiser la lumière et les vues naturelles, utiliser des matériels et des couleurs naturels et « s'ouvrir à l'extérieur. » Mettre en évidence les formes organiques et accentuer moins la planification rectilinéaire (en forme de boîte), inclure des jardins extérieurs et intérieurs avec diverses plantes et des toits verts avec des plantes médicinales utilisées par les Autochtones, créer un habitat pour les oiseaux et les insectes, utiliser l'eau et donner la priorité aux pratiques de gestion de l'eau durables et aux sources d'énergie renouvelable. Intégrer des éléments de biophilie est une autre façon d'exprimer les relations solides des Autochtones avec la Terre. On a démontré scientifiquement que créer des environnements avec beaucoup d'éléments naturels et un lien avec l'extérieur procure des bienfaits physiques et mentaux en plus d'améliorer les espaces. Voir la *Section 7.2 Plantes indigènes* pour plus de renseignements sur les plants indigènes.
4. **Désigner les emplacements qui ont besoin d'une attention spéciale :** L'intention est d'avoir des éléments autochtones dans tout l'espace de travail, toutefois, il faut mettre en évidence les entrées, les zones publiques, les zones de rencontre ou les aires de réunion où les éléments autochtones sont visibles pour la plupart des utilisateurs de l'espace. On devrait inclure des éléments dominants ou à grande échelle de différents types, des œuvres d'art ou des artefacts tridimensionnels et des pièces (originales, reproductions ou numériques) bidimensionnelles. (Toute reproduction doit être autorisée par l'artiste ou le représentant de l'artiste). On recommande de commander des œuvres d'art dans des domaines précis pour des matériaux d'aménagement intérieur ou des éléments d'architecture, des peintures murales ou d'autres éléments.
5. **Principe de réciprocité :** Pour chaque projet, vous devez vous engager à contribuer de manière concrète à atteindre l'objectif de la durabilité de l'environnement en dehors du

projet pour réduire l'impact du projet sur l'environnement (soit appuyer les entreprises ou les artistes autochtones locaux, planter des arbres, appuyer le Mother Tree Project ou d'autres projets visant l'environnement ou groupes écologiques, etc.)

1.3 Contexte

On encourage à consulter les *Lignes directrices sur la conception d'inspiration autochtone de Milieu de travail GC* avant d'appliquer les *Lignes directrices relatives à la conception de Milieu de travail GC,* puisque ces directives expliquent le contexte et précisent les principes fondamentaux qui influencent le processus de conception. Ces directives visent à s'assurer que la représentation autochtone est prise en compte relativement à la conception et à la mise en œuvre des projets de Milieu de travail GC. Il y a un grand nombre de cultures autochtones partout au pays et cette diversité a une incidence sur les décisions prises pour représenter de manière convenable un certain groupe. Pour chaque projet, la mobilisation des collectivités autochtones locales est la clé du succès.

Les Autochtones peuvent considérer les espaces construits de manière différente par rapport aux Non-Autochtones, puisque pour un grand nombre d'Autochtones l'expérience avec l'architecture coloniale a été aliénante et traumatisante (par exemple, les pensionnats indiens, les maisons fournies par le gouvernement). Il s'agit d'un élément important qui doit être considéré pour la conception des bureaux et il est nécessaire de tenir compte des impacts négatifs sur les cultures autochtones de l'imposition des normes culturelles européennes et des approches connexes aux espaces construits.

« Les programmes de logements (du gouvernement) ont été imposés aux collectivités des Premières nations et Inuits » et « un intérieur compartimenté est devenu rapidement la norme, ce qui a détruit la capacité de la maison (Métis) de jouer son rôle en tant qu'espace social pour la vie communautaire. Cette approche a ignoré « l'organisation sociale communautaire (l'igloo, le tipi, la maison semi-souterraine, la longue maison, etc.) ce qui a eu une incidence négative sur les interactions et les coutumes sociales. » [6]

Puisque les normes sociales et culturelles et l'aménagement des espaces influencent non seulement nos maisons, mais aussi tous les espaces construits, il est important de considérer nos hypothèses dans ces domaines pour la conception des espaces de bureau. « Par opposition à l'architecture coloniale qui met l'accent sur la division des espaces, l'organisation sociale et spatiale des Autochtones est souvent influencée par des éléments tels que les besoins socioculturels et les liens de parenté, des comportements culturels et un style de vie précis. Des

---

[6] & 7 David Fortin, Jason Surkan, Danielle Kastelein, « *Métis Domestic Thresholds and the Politics of Imposed Privacy », Our Voices: Indigeneity and Architecture,* Rebecca Kindle, luugigyoo Patrick Stewart et Kevin O'Brien, éditeurs. (ORO Éditions 2018)

relations spatiales similaires peuvent être observées dans différents groupes autochtones (dimension interculturelle). [7]

Milieu de travail GC fait la promotion de l'usage égalitaire des espaces et minimise les espaces intérieurs compartimentés par opposition aux stratégies de conception de bureaux antérieures, toutefois, il est important de considérer la tendance d'origine coloniale à préférer des espaces séparés selon la fonction au lieu de favoriser un espace flexible et polyvalent. Examinez les éléments que vous tenez pour acquis relativement aux espaces construits et demandez aux employés et collectivités autochtones de participer directement au processus. Écoutez leurs expériences et perspectives et apportez des changements de manière à créer des milieux de travail plus inclusifs et diversifiés.

2 Principes directeurs

Ces directives seront mises en œuvre à l'échelle nationale et il est important de faire participer et de mobiliser les peuples autochtones dès le début et pendant tout le processus.

2.1 Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation

La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) a été créée pour faire face aux séquelles laissées par le système des pensionnats et des externats indiens. Elle vise à créer un avenir plus sûr et plus sain pour les peuples autochtones du Canada en contribuant au processus de vérité, de guérison et de réconciliation. Pour cette raison, la CVR a présenté 94 appels à l'action. Ces directives visent les *Appels à l'action* suivants :[8]

2.1.1 Langue et culture

Mesure 13. Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.

Mesure 14. Nous demandons au gouvernement fédéral d'adopter une loi sur les langues autochtones qui incorpore les principes suivants : [9]

1.1. Les langues autochtones représentent une composante fondamentale et valorisée de la culture et de la société canadienne, et il y a urgence de les préserver.
1.2. Les droits linguistiques autochtones sont renforcés par les traités.
1.3. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de fournir des fonds suffisants pour la revitalisation et la préservation des langues autochtones.
1.4. Ce sont les peuples et les collectivités autochtones qui sont les mieux à même de gérer la préservation, la revitalisation et le renforcement des langues et des cultures autochtones.
1.5. Le financement accordé pour les besoins des initiatives liées aux langues autochtones doit tenir compte de la diversité de ces langues.

Mesure 15. Nous demandons au gouvernement fédéral de nommer, à la suite de consultations avec les groupes autochtones, un commissaire aux langues autochtones. Plus précisément, nous demandons que le commissaire soit chargé de contribuer à la promotion des langues autochtones et de présenter des comptes rendus sur l'efficacité du financement fédéral destiné aux initiatives liées aux langues autochtones.

2.1.2 Perfectionnement professionnel et formation à l'intention des fonctionnaires

Mesure 57. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux

[8] Commission de Vérité et Réconciliation (CVR), « Appels à l'action » (PDF), 2015, https://nctr.ca/records/reports/#trc-reports, [Consulté le 25 11 2021]
[9] Une loi sur les langues autochtones a été adoptée sous le titre « *Loi sur les langues autochtones* »

traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone et aux relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

2.1.3 Commémoration

Mesure 83. Nous demandons au Conseil des arts du Canada d'établir, en tant que priorité de financement, une stratégie visant à aider les artistes autochtones et non-autochtones à entreprendre des projets de collaboration et à produire des œuvres qui contribueront au processus de réconciliation.

2.1.4 Entreprises et réconciliation

Mesure 92. Nous demandons au secteur des entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources.[10] Ces mesures visent notamment :

iii. Donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des Autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

2.2 Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) vise le respect et la reconnaissance des droits des peuples autochtones.

Le 21 juin 2021, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a reçu la Sanction royale et est entrée en vigueur. Cette loi fournit une feuille de route au gouvernement du Canada et aux peuples autochtones pour qu'ils travaillent ensemble à la mise en œuvre de la Déclaration en se fondant sur la réconciliation, la guérison et des relations de coopération durables.

Dans l'esprit de la Déclaration, les *Lignes directrices sur la conception d'inspiration autochtone de Milieu de travail GC* visent à faire progresser les principes de ce cadre en travaillant en collaboration avec les peuples autochtones pour faire progresser leur droit à l'auto-détermination et pour créer un meilleur avenir.

[10] Le 21 juin 2021, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a reçu la Sanction royale et est entrée en vigueur.

2.3 Cultures des Premières nations, Inuits et Métis

La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières nations, les Inuits et les Métis. Au Canada, on utilise le terme « Premières Nations » en général pour désigner les peuples autochtones qui ne sont pas des Inuits ou des Métis. Pour mieux comprendre ces termes, on peut faire correspondre les Autochtones avec le Canada et les Premières nations, les Inuits et les Métis avec les provinces et les territoires.

Les Premières Nations sont le principal groupe autochtone au Canada. Ils ont été les premiers à avoir des contacts répétés avec les pionniers. La plupart des Inuits vivent dans les 51 communautés de la région désignée des Inuvialuit (Territoires-du-Nord-Ouest), le Nunavut, le Nunavik (Nord du Québec) et le Nunatsiavut (Nord du Labrador). Les Métis sont le deuxième groupe autochtone le plus populeux au Canada – Métis désigne une personne de « sang mêlé » et désigne une personne reconnue de descendance autochtone et française.

Les cultures des trois groupes sont vastes, diversifiées et complexes. Pour tout projet, il est important que les équipes de projet utilisent toutes les ressources disponibles (voir la *Section 2.2 Mobilisation des groupes autochtones locaux et des organismes représentatifs* pour des renseignements supplémentaires), fassent preuve de diligence raisonnable et effectuent des recherches indépendantes pour s'assurer que tous les groupes (Premières nations, Inuits et Métis) sont représentés adéquatement.

Il est important que ces distinctions entre les groupes autochtones soient comprises de manière à ce que des cultures précises soient représentées de manière adéquate relativement aux éléments de conception. Pour comprendre, il est important de tenir compte des territoires traditionnels du projet ou de mobiliser les collectivités autochtones près du projet pour assurer la pertinence culturelle du contenu autochtone.

2.4 Considérations géographiques

Les membres des Premières nations, Inuits et Métis et leurs collectivités sont établis partout au pays, toutefois, certains groupes sont plus prévalents dans certaines régions. Généralement, dans les régions de l'Atlantique et du Pacifique on trouve un grand nombre de membres des Premières nations, dans les Prairies et le centre du Canada un grand nombre de Métis et de Premières nations et dans le Nord du Canada surtout les Inuits et dans le Nord-est les Innus. Maintenant, il est important de souligner que la distribution des Autochtones au Canada est complexe et que les Premières nations, les Inuits et les Métis ne sont pas limités à une région géographique. Ces considérations géographiques et les pratiques culturelles connexes devraient avoir une incidence sur la conception des espaces intérieurs ou des bâtiments dans un certain endroit. En outre, il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de membres des Premières nations, des Inuits et des Métis ne résident pas dans les collectivités autochtones, mais dans des villes et villages partout au Canada et ils devraient être représentés peu importe où ils vivent.

Les terres autochtones et les territoires traditionnels peuvent changer au fil du temps, puisque les droits ancestraux sont officialisés par suite des traités modernes et d'autres accords de

règlement entre les collectivités autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux. Des cartes et ressources existent qui expliquent différents droits ancestraux. Souvent, il faut consulter et vérifier différentes sources pour définir les droits ancestraux pour déterminer les collectivités qui doivent être mobilisées. En outre, il est important de confirmer les conclusions des recherches avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et les collectivités et les groupes autochtones locaux, puisqu'ils ont des renseignements à jour sur les revendications territoriales, les traités et les accords de règlement. Le gouvernement du Canada gère des bases de données et des cartes interactives qui sont un bon point de départ pour cette recherche notamment :

Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (SIDAIT)
Le SIDAIT est un système d'information Web conçu pour indiquer l'emplacement des collectivités autochtones ainsi que les droits ancestraux ou issus de traités, confirmés ou potentiels, de ces dernières.

Native Land Digital
Native Land Digital vise à lancer et encourager des conversations sur l'histoire du colonialisme, le savoir autochtone et les relations entre les Autochtones et les pionniers en utilisant des ressources pédagogiques telles que notre carte et le Guide sur la reconnaissance du Territoire.[11] Nous essayons d'éviter les façons de parler des Autochtones du passé et d'élaborer une plateforme permettant aux collectivités autochtones de se représenter elles-mêmes et d'expliquer leurs histoires selon leurs points de vue. Par conséquent, Native Land Digital crée des espaces permettant d'inviter les Non-autochtones et de les encourager à apprendre davantage sur ces terres, l'histoire de ces terres et les mesures pour participer activement à un meilleur avenir ensemble.

2.5 Contexte

En discutant des effets transformateurs potentiels de l'architecture dans *Handbook for Contemporary Indigenous Architecture,* Wanda Della Costa affirme « Des stratégies architecturales-économiques peuvent comporter notamment : la conception en tenant compte des compétences techniques à l'échelle locale, indiquer des matériaux qui aident les entreprises locales ou embaucher des employés locaux. Les stratégies architecturales-politiques visent tout moyen qui favorise l'auto-détermination, par exemple, utiliser des techniques de construction traditionnelles ou établir un conseil consultatif local pour orienter un projet. »[12] Ces stratégies peuvent aussi être utilisées pour des projets de décoration intérieure et sont un exemple des effets transformateurs considérables d'un projet visant l'environnement bâti.

[11] Il s'agit d'une source non gouvernementale et, par conséquent, il est nécessaire de vérifier les renseignements.
[12] W. Dalla Costa, « Metrics and Margins: Envisioning Frameworks in Indigenous Architecture in Canada, The Handbook of Contemporary Indigenous Architecture », Elizabeth Grant, Kelly Greenop, Albert L. Refiti, Daniel J. Glenn, éditeurs. (Springer 2018)

Les bâtiments et les institutions fédéraux doivent représenter le Canada et les peuples autochtones du Canada. Par conséquent, sauf lorsque, en raison des droits ancestraux, le Canada doit se concentrer sur une nation, un groupe ou une collectivité précis (par exemple, par suite de l'obligation de consulter), les éléments de conception doivent considérer en général les Premières nations, les Inuits et les Métis et des groupes et collectivités précis au sein de chaque groupe.

Milieu de travail GC peut intégrer des éléments de conception visant les trois cultures autochtones du Canada tout en tenant compte des différences régionales entre ces cultures. Certains ministères visent une perspective nationale comportant des éléments des trois cultures autochtones et d'autres ministères qui ont une clientèle régionale peuvent mettre l'accent sur la culture autochtone locale. Il ne faut pas oublier qu'au sein des collectivités des Premières nations, Inuits et Métis, il y a des groupes différents sur le plan culturel et uniques. Les histoires, langues, traditions et pratiques culturelles sont différentes pour chacun de ces groupes. La conception doit comporter des éléments culturels de ces groupes uniques, par exemple, lorsqu'un édifice est près d'une collectivité ou d'un établissement des Premières nations, Inuits ou Métis ou se trouve sur un territoire traditionnel reconnu par le gouvernement du Canada. Il est important de souligner que le Canada est vaste, toutefois, les territoires traditionnels, les terres visées par un traité ou les réserves occupent presque toute la superficie du Canada. Par conséquent, on peut considérer que tous les bâtiments visés par Milieu de travail GC sont sur ou près d'un territoire traditionnel. Les édifices patrimoniaux peuvent poser des problèmes uniques. En général, on doit limiter les modifications en raison des attributs historiques et les éléments d'importance historique doivent être préservés. Lorsqu'on essaie « d'indigéniser » un espace, les défis peuvent être plus complexes lorsque les bâtiments et le cadre de réglementation colonial qui les protège sont offensants et même suscitent beaucoup d'émotions pour les peuples autochtones. Dans ces cas, il est nécessaire de collaborer avec les peuples autochtones dès le début pour déterminer si l'utilisation d'un certain bâtiment est pertinente dans le contexte.

2.6 Mobilisation des groupes autochtones locaux et des organisations représentatives

Pour pouvoir établir des relations constructives à long terme avec les collectivités autochtones, il est nécessaire de reconnaître l'importance et la nécessité du processus de mobilisation et de consultation. L'obligation de consulter est inscrite dans la Constitution et est obligatoire dans certains cas; il s'agit d'un processus distinct de la mobilisation. *Loi sur l'évaluation d'impact*, L.C. 2019, c. 28, art. 1, a reçu la Sanction royale le 21-06-2019[13]

[13] La *Loi sur l'évaluation d'impact*, L.C. 2019, c. 28, art. 1, a reçu la Sanction royale le 21-06-2021, https://laws.justice.gc.ca/eng/acts/I-2.75/FullText.html, [consulté le 25 11 2021].

2.6.1 Importance du processus

La culture dominante valorise les résultats et souvent considère un processus comme un moyen pour atteindre le résultat prévu, au lieu de valoriser le processus. Pour mieux comprendre l'importance du processus, portez une attention particulière à la personne à laquelle on a posé la question (soit, déterminer la personne qui parle au nom d'une collectivité autochtone), au contenu des questions et à comment on pose les questions. Il est essentiel que la mobilisation communautaire soit accessible et sincère, il est aussi essentiel de poser des questions constructives, de s'engager à agir relativement aux éléments partagés et de communiquer les directives du projet. Selon le chercheur autochtone Harini Matunga, « le processus démontre tous les facteurs culturels, biologiques, sociaux et économiques qui ont le potentiel d'avoir une incidence sur l'environnement spatial. »[14] L'équipe de projet doit continuellement réexaminer tous les éléments pour vérifier et corriger les erreurs pour établir une relation réciproque et égalitaire et non seulement obtenir des renseignements et poursuivre.

2.6.2 Mobilisation

Comme mentionné, collaborer avec les groupes autochtones locaux et les organisations représentatives et les mobiliser est l'élément le plus important. Travailler avec les collectivités autochtones de manière holistique est une stratégie logique et efficace. Dans un grand nombre de cas, organiser une réunion pour discuter un groupe de projets au lieu de viser plusieurs petits projets qui ont des objectifs similaires donne de meilleurs résultats car on réduit pour les collectivités autochtones le fardeau lié à un grand nombre de demandes et on évite l'épuisement professionnel qui devient une réalité.

Pour faciliter une mobilisation adéquate et respectueuse pour les **projets de SPAC**, il est important que les équipes de projet communiquent avec le coordonnateur régional, relations avec les Autochtones, de SPAC ou avec la direction de la réconciliation et la mobilisation des Autochtones de SPAC, direction générale des politiques, de la planification et des communications dans la région de la Capitale nationale. Le Cercle des employés autochtones de SPAC devrait aussi participer de manière à obtenir la perspective des employés autochtones ou d'autres clients, les groupes des employés autochtones internes.

Services immobiliers de SPAC a établi une unité de mobilisation inter-gouvernementale, Relations avec les clients et gestion de la demande, pour donner à d'autres secteurs de Services immobiliers des conseils et une orientation pour coordonner les activités de mobilisation. Cette équipe gère un réseau national de coordonnateurs qui travaillent pour atteindre l'objectif de la

[14] W. Dalla Costa, Metrics and Margins: Envisioning Frameworks in Indigenous architecture in Canada, The Handbook of Contemporary Indigenous Architecture; Elizabeth Grant, Kelly Greenop, Albert L. Refiti, Daniel J. Glenn, éditeurs, (Springer 2018).

réconciliation avec les peuples autochtones et pour faciliter le partage des pratiques exemplaires et des leçons apprises relativement à la mobilisation et à la participation des Autochtones.

Puisque l'espace de SPAC est souvent occupé par d'autres ministères clients, il est nécessaire de s'assurer qu'il existe une coordination entre les équipes des relations avec les Autochtones et de mobilisation des Autochtones des ministères clients, leurs réseaux des employés autochtones et SPAC pour rationaliser les efforts et avoir des objectifs communs. Pour les **projets dont SPAC n'est pas responsable,** les équipes des relations avec les Autochtones au sein ce ministère sont essentielles pour orienter le processus de mobilisation, pour s'assurer que les protocoles sont respectés et qu'il existe un seul point de contact entre SPAC ou le ministère client et les groupes autochtones.

Dans certains cas, on peut avoir déjà effectué des activités de mobilisation ou de consultation avec les collectivités autochtones locales relativement à d'autres aspects du projet avant les travaux d'aménagement, il est donc nécessaire de vérifier les mesures prises pour éviter les chevauchements. On doit inviter les Aînés désignés par leurs collectivités à participer aux séances de mobilisation. S'il est nécessaire de communiquer directement avec une collectivité autochtone ou un conseil tribal pour tout motif, la correspondance initiale doit être transmise au coordonnateur de la consultation.

3 Reconnaissance du territoire

3.1 Reconnaissance verbale du territoire

« La reconnaissance du territoire prend ses racines dans une ancienne coutume diplomatique autochtone. Lorsqu'un Autochtone se trouvait sur le territoire d'une autre nation, même de passage, il annonçait sa présence par une formule comme : *« Je reconnais que je suis sur le territoire traditionnel de la Nation X. »* C'était une façon de dire : *« Je reconnais que vous êtes la nation responsable de préserver ce territoire et, surtout, je viens en paix. »*[15] Consultez le Guide sur la reconnaissance des terres et territoires traditionnels autochtones (spac-pspc.gc.ca) ou Reconnaissance du territoire - EFPC (csps-efpc.gc.ca) de l'École de la fonction publique du Canada pour plus de renseignements sur la méthode pour élaborer une Reconnaissance du territoire.

La Reconnaissance du territoire est un énoncé officiel qui doit être élaboré avec une intention précise et adapté à la situation, à l'endroit ou aux personnes concernés. Il s'agit d'un moyen pour reconnaître et respecter les peuples autochtones en tant que gardiens du savoir traditionnel, protecteurs et intendants des terres sur lesquelles des conférenciers ou des participants sont rassemblés ou une réunion est organisée. La reconnaissance met l'accent sur la relation existant entre les peuples autochtones et leurs territoires traditionnels et peut être une étape vers la réconciliation et l'établissement de relations. Il ne faut pas copier et coller le texte, ces énoncés doivent être des engagements constructifs visant des mesures concrètes. Il est important d'indiquer les mesures prises en vue d'atteindre l'objectif de la réconciliation et de l'établissement de relations (par exemple, des éléments de conception autochtone ont été intégrés pour célébrer et honorer les valeurs et les cultures autochtones, des entreprises autochtones ont fourni des produits et services, etc.) Le format doit être simple : *Nous sommes sur le territoire ancestral de_____ et nous indiquons ci-après les mesures que nous nous engageons à prendre (indiquer les mesures) _____*

Puisque les cultures autochtones sont très différentes à l'échelle provinciale et nationale, chaque reconnaissance du territoire doit viser le groupe ou les groupes qui vivaient sur le territoire traditionnel où l'édifice est situé. Il est essentiel d'établir une relation constructive avec les personnes que vous voulez reconnaître; pour élaborer une reconnaissance du territoire, il faut effectuer les recherches pertinentes et prendre le temps de déterminer les noms des groupes que vous voulez reconnaître.

En outre, il faut faire attention aux nuances relativement à la langue lorsqu'on veut reconnaître les territoires des Premières nations, Inuits et Métis. « Le libellé d'une reconnaissance du territoire change selon qu'il s'agit d'un traité moderne (territoire ancestral ou traditionnel) ou d'un territoire traditionnel non cédé entre la Nation et le Canada. » [16]

---

[15] Extrait du site Web de l'École de la fonction publique du Canada sur la reconnaissance du territoire, Reconnaissance du territoire - EFPC (csps-efpc.gc.ca) [Consulté le 25 11 2021].

[16] EFPC, « Reconnaissance du territoire », https://www.csps-efpc.gc.ca/tools/jobaids/terr-acknowledgement-eng.aspx, [Consulté le 25 11 2021].

La reconnaissance verbale du territoire est la méthode traditionnelle de reconnaissance et a lieu généralement au début d'une activité ou d'une réunion, mais peut aussi être intégrée aux activités quotidiennes en milieu de travail.

3.2 Reconnaissance permanente du territoire

Pour démontrer le respect et s'engager à prendre des mesures, on recommande d'utiliser la reconnaissance permanente du territoire reposant sur les mêmes principes que la reconnaissance verbale du territoire. La reconnaissance est aussi un outil pédagogique concernant l'histoire des terres et des cultures autochtones conformément aux *appels à l'action 57 et 92* de la CVR.

N'oubliez pas qu'il existe une différence entre la reconnaissance verbale du territoire pendant des réunions, des activités ou des événements et la reconnaissance permanente du territoire qui est une représentation graphique (texte ou images) qui est placée à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment. La reconnaissance verbale du territoire doit être personnalisée en fonction des participants ou de la situation. La reconnaissance permanente du territoire vise à reconnaître le territoire et à honorer les peuples autochtones qui vivaient sur les terres où l'édifice est situé.

La reconnaissance permanente du territoire peut être une plaque ou un autre support avec un texte ou des images qui est en harmonie avec l'objectif de la reconnaissance du territoire et mentionne clairement le groupe ou les groupes pertinents. La reconnaissance permanente du territoire doit être dans un emplacement bien en vue et suffisamment grande pour être facilement visible et être intégrée à la conception générale. Il peut s'agir d'une pièce autonome ou accrochée à un mur et peut comporter des images telles qu'une carte, des symboles ou autres images créatives. Des matériaux naturels avec des formes curvilignes ou irrégulières, par exemple, la pierre, etc. peuvent être un bon choix; ils peuvent être intégrés à la conception ou utilisés ou en arrière-plan.

Si un édifice est situé dans une région qui a une langue traditionnelle prédominante, on doit utiliser cette langue pour toute reconnaissance permanente du territoire. L'ordre des langues pour une reconnaissance du territoire doit être le suivant : 1) langue première de la collectivité autochtone concernée par le projet et 2) langues coloniales dans un ordre approprié. La participation des collectivités locales est nécessaire pour créer le contenu lorsqu'on utilise un texte pour s'assurer que le contexte, la terminologie et l'orthographe sont adéquats. Pour démontrer le respect et mettre en évidence l'importance de la reconnaissance, on organise une cérémonie de dévoilement avec les partenaires autochtones.

3.3 Considérations supplémentaires

On doit aussi décider comment intégrer les reconnaissances du territoire dans le cadre du projet et après avoir occupé un espace. Tout communiqué de presse ou annonce écrite visant l'espace doit comporter une reconnaissance du territoire précise pour reconnaître les terres sur lesquelles l'espace est situé. En outre, si on planifie des cérémonies novatrices ou d'autres événements pour un espace, édifice ou structure précis, on devrait préparer une reconnaissance verbale du territoire, préférablement présentée par un Aîné autochtone dans le cadre du discours d'ouverture de la cérémonie ou de l'événement. Le texte devrait être élaboré

par les aînés locaux. Veuillez noter que des directives précises pour travailler avec les Aînés existent; vous devez vous assurer de prendre des mesures adéquates pour faciliter des interactions respectueuses. Communiquez avec vos contacts internes ou les groupes ou réseaux autochtones locaux ou régionaux pour plus de renseignements ou directives sur la formation sur le rôle des Aînés, la confirmation du contexte, les exigences et les protocoles relatifs à l'approvisionnement ou au paiement des honoraires.

Comme mentionné à la *Section 3.1 Reconnaissance verbale du territoire*, la reconnaissance du territoire devrait être considérée comme un élément des activités quotidiennes en milieu de travail, lorsque l'espace est occupé.

4 Approvisionnement

Compte tenu des *Appels à l'action de la CVR* et du fait que, actuellement, **le gouvernement du Canada a un objectif d'attribution de contrats d'au moins 5 % de la valeur des contrats fédéraux à des entreprises gérées et dirigées par des peuples autochtones**, il est important, lorsqu'on planifie des éléments de conception autochtone, que les peuples autochtones participent à la planification, à la conception et à la mise en œuvre. Dans la mesure du possible, on devrait engager des entreprises et des travailleurs autochtones pour fournir des services (notamment des services professionnels, de gestion de projet et de construction), des produits et des matériaux liés directement ou indirectement au projet.

Engager des consultants et des entreprises, des artistes et des concepteurs autochtones à l'échelle locale permet d'inclure des éléments de conception autochtone pertinents et culturellement adaptés. On doit faire des efforts pour engager un consultant en conception autochtone (toutefois, cela n'est pas toujours possible puisqu'il y a environ 20 architectes autochtones au Canada - les statistiques ne sont pas disponibles pour les autres professionnels de la conception autochtones). Exiger que les consultants intègrent un conseiller autochtone bien informé et expérimenté à leur équipe de conception ou équipe consultative, surtout lorsqu'un consultant en conception autochtone n'est pas disponible, est une solution de rechange. Le conseiller doit connaître les cultures autochtones et avoir de l'expérience dans les protocoles et activités de mobilisation des Autochtones. Le conseiller autochtone devrait avoir aussi de l'expérience dans la conception et d'autres fonctions pertinentes pour les projets d'aménagement des espaces de bureau. Engager une organisation autochtone pour élaborer la conception et pour diriger le processus de mobilisation permet d'avoir les bonnes personnes, de favoriser un climat de mobilisation et d'appuyer les entreprises autochtones.

Le gouvernement du Canada utilise des stratégies d'approvisionnement pour s'assurer d'avoir un nombre suffisant d'Autochtones pour les projets. Il n'y a pas de base de données contenant des renseignements exhaustifs sur les entreprises autochtones au Canada. La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) aide à renforcer les partenariats stratégiques entre les propriétaires d'entreprises autochtones, le secteur de l'industrie et le gouvernement du Canada. Le bureau de la SAEA au sein de SAC est un bon point de départ pour déterminer les entreprises autochtones, mais il n'y a pas de liste exhaustive. On peut consulter le Répertoire des entreprises autochtones qui indique les entreprises admissibles dans le cadre de la SAEA qui exige que la propriété d'une entreprise soit au moins à 51 % aux mains des Autochtones. Une autre ressource utile en ligne de SPAC fournit des

Renseignements à l'intention des agents d'approvisionnement fédéraux sur l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. En outre, le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone est une autre source de renseignements utile sur les entreprises autochtones.

Pour trouver d'autres entreprises autochtones et mieux comprendre la capacité des entreprises locales, il peut être nécessaire de communiquer directement avec les collectivités, les groupes et les organisations autochtones locaux. Ces renseignements et l'analyse des exigences peuvent aider à orienter la stratégie d'approvisionnement ou à établir des critères d'évaluation réalistes et constructifs.

Puisque les meubles sont généralement un élément important des projets d'aménagement, on demande aux clients d'utiliser les critères de la SAEA pour appuyer les entreprises autochtones et pour respecter l'objectif *minimal de 5 %* du gouvernement. Veuillez noter que dans le passé il s'agissait généralement de mesures volontaires, mais que récemment on a adopté des exigences obligatoires qui doivent être satisfaites.

Puisqu'on finalise actuellement les mises à jour, veuillez communiquer avec SAC pour des directives sur la mise en œuvre des changements apportés à la SAEA à l'adresse IndigenousProcurement@canada.ca ou appeler le numéro 1 800-400-7677.

La Division de la politique d'approvisionnement auprès des Autochtones du Secteur de la politique stratégique peut aider, y compris pour le langage qui doit être utilisé pour les contrats d'approvisionnement conformément à la SAEA. On peut communiquer avec la division à l'adresse : TPSGC.PAApprovisionAutochtone-APIndigenousProc.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

En outre, SPAC a de la capacité et de l'expérience dans l'élaboration de stratégies d'approvisionnement qui intègrent des considérations visant l'inclusion des Autochtones et leurs avantages, par exemple, l'utilisation du Répertoire des entreprises autochtones. Pour les grands projets d'aménagement, il peut être avantageux de demander à des entrepreneurs (Autochtones et non-Autochtones) de préparer un plan de participation des Autochtones dans le cadre de la présentation de la soumission. Une stratégie commune d'approvisionnement de SPAC et d'autres ministères est d'assurer la participation constructive des Autochtones et un contenu autochtone dans le cadre des projets et donner des possibilités de sous-traitance aux entreprises autochtones et offrir des emplois aux travailleurs autochtones. Lorsqu'on utilise un plan de participation des Autochtones, les agents de négociation des marchés (responsable du contrat, autorité technique, chargé de projet) utilisent leur connaissance des exigences et de la capacité des Autochtones pour élaborer les critères d'évaluation des soumissions et attribuer des points d'évaluation pour encourager les soumissionnaires à trouver des possibilités pour accroître la participation des Autochtones au contrat d'approvisionnement. Par conséquent, on encourage les soumissionnaires à présenter un plan de participation des Autochtones dans le cadre de leur soumission, généralement mettant en évidence un certain nombre d'éléments clés (en fonction du contrat d'approvisionnement) soit :

1. Des énoncés clairs relatifs à des engagements précis envers la participation des Autochtones et un plan décrivant comment ces éléments sont mis en œuvre.

2. Emploi des Autochtones – une description des stratégies et des processus de recrutement, d'embauchage et de maintien en poste et de gestion des employés et d'autres fonctions liées aux RH.
3. Formation des Autochtones, développement des compétences – Les programmes et les stratégies utilisés pour améliorer la capacité, les compétences et l'expérience des Autochtones.
4. Plan de sous-traitance visant les Autochtones – Cette approche vise la participation d'une entreprise autochtone à un projet en tant que sous-traitant notamment l'utilisation de partenariats et de co-entreprises.

Les soumissions (y compris le plan de participation des Autochtones) sont évaluées, les points sont attribués et, ensuite, un contrat est octroyé. Les engagements indiqués dans le plan de participation des Autochtones du soumissionnaire retenu sont des livrables dans le cadre du contrat et les détails relatifs à la livraison sont indiqués dans le plan de participation des Autochtones du soumissionnaire. Le plan de réalisation, avec les rapports prévus dans le cadre du contrat et les dispositions en matière de surveillance, est l'élément fondamental pour évaluer et confirmer la mise en œuvre du plan de participation des Autochtones pendant la durée du contrat. Avant d'adopter cette approche, les agents de négociation des marchés doivent être préparés à consacrer plus de temps à l'approvisionnement auprès des Autochtones, à la mobilisation autochtone, aux recherches sur le marché autochtone et à gérer la réalisation des engagements dans le cadre du plan de participation des Autochtones pendant la durée du contrat.

Il ne faut pas oublier que, selon le plan de participation des Autochtones de SPAC, la participation des Autochtones ou les possibilités pour les Autochtones pour lesquelles les points d'évaluation sont attribués doivent viser les travaux dans le cadre du contrat. Toutefois, dans le cadre d'un approvisionnement selon la SAEA, les avantages indirects peuvent être inclus dans le contrat en utilisant un mécanisme similaire à celui du plan de participation des Autochtones. Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec l'équipe chargée de la SAEA de SAC.

Les renseignements dans ce document sont à jour actuellement, mais puisque les stratégies d'approvisionnement et les exigences connexes changent fréquemment, confirmez les renseignements avant de procéder.

5 Conception d'inspiration autochtone dans le Milieu de travail GC

Le Milieu de travail GC favorise un environnement souple qui donne aux employés la possibilité de choisir où et comment ils travailleront en fonction de leurs activités courantes, des exigences fonctionnelles, de leurs besoins personnels et de leurs préférences. On y trouve donc un éventail d'espaces fermés, semi-fermés et ouverts qui sont conçus pour favoriser tant le travail individuel que le travail collaboratif à court terme ou pendant de longues périodes.

Comme le Milieu de travail GC privilégie la souplesse et offre de nombreuses possibilités quant aux types et aux dimensions des espaces de travail, il est possible d'y intégrer des éléments d'inspiration autochtone et de concevoir un milieu de travail créatif d'inspiration autochtone. Comme nous l'avons mentionné au début, si vous constatez des incohérences ou des conflits apparents entre les *Lignes directrices sur la conception d'inspiration autochtone dans le Milieu de travail GC* et le *Guide de conception du Milieu de travail GC* ou d'autres documents ou outils liés au Milieu de travail GC, veuillez communiquer avec les responsables de la GLSMT à l'adresse TPSGC.SIMilieudeTravailGC-RPSGCWorkplace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca pour obtenir de l'aide.

5.1 Éléments de conception recommandés

5.1.1 Durabilité et mieux-être

Les cultures métisses, inuites et des Premières Nations reposent sur des valeurs et des principes qui peuvent orienter la conception afin de créer des milieux de travail plus équilibrés et plus holistiques. Les peuples autochtones entretiennent des liens étroits avec les terres, les eaux et le milieu naturel dans son ensemble et considèrent que tous les humains et les autres êtres vivants font partie intégrante du tissu de la vie. En faisant appel à des principes de planification et en prenant des décisions de conception qui célèbrent et respectent ces liens, nous pouvons créer des milieux de travail qui sont plus humains et accueillants pour tous. L'amélioration du mieux-être est intégrée dans les enseignements autochtones, et le milieu bâti doit appuyer cette valeur. Il est démontré scientifiquement qu'entretenir un fort attachement à la nature a une incidence positive sur la santé et le bien-être (physique, mental et affectif) de l'humain. Par conséquent, il est important de concevoir des espaces qui privilégient l'inclusion d'éléments naturels et de principes de biophilie, considérés dans une optique autochtone, afin de favoriser le bien-être de tous les employés.

Comme les interrelations et l'importance des liens de parenté et de la communauté sont également des valeurs autochtones fondamentales, il est essentiel de reconnaître le rôle déterminant que joue l'espace physique en soutien à la culture. Il est intéressant de noter que l'accent mis sur la communauté s'inscrit parfaitement dans le milieu de travail de l'avenir, qui nécessite l'aménagement de lieux de rencontre dynamiques qui favorisent les rapports humains, les interactions et les échanges d'idées. Il convient de se concentrer sur la création de milieux de travail qui sont propices aux rencontres, tant formelles qu'informelles et tant en personne que par voie virtuelle.

5.1.2 Approche de conception

Le concept d'architecture organique concorde étroitement avec les enseignements autochtones et le lien étroit qui unit les gens à la terre. S'inspirer de la nature permet de créer des espaces magnifiques et sains qui ont un effet positif sur les utilisateurs. Douglas Cardinal utilise les principes de l'architecture organique classique dans la conception de ses bâtiments, qu'il suggère d'interpréter comme relevant de l'architecture autochtone au Canada.[17]

Même si le présent document porte sur la conception des espaces intérieurs et non des bâtiments, les principes de l'architecture organique demeurent applicables et méritent d'être pris en compte dans ce contexte. L'architecte et urbaniste David Pearson a proposé un ensemble de règles qui ont formé ce qu'on appelle la Charte de Gaïa pour une architecture organique : « Laissons l'architecture être inspirée par la nature, être durable, bonne pour la santé, protectrice et diverse; se déplier, comme un organisme se déplierait depuis l'intérieur d'une graine; exister à l'instant présent et renaître toujours et encore; suivre le mouvement et rester flexible et adaptable; satisfaire des besoins sociaux, physiques et spirituels; se développer à partir du site et être unique; célébrer l'esprit de la jeunesse, du jeu et de la surprise; exprimer le rythme de la musique et la puissance de la danse. »[18]

Il importe également de tenir compte de la nature matriarcale de nombreuses cultures autochtones et de l'importance de la sagesse et de l'influence des femmes en tant que génitrices et pourvoyeuses de soins. Comme les femmes occupent depuis toujours des postes d'autorité et d'influence (p. ex. en tant qu'aînées, porteuses de vie) dans les sociétés autochtones, la reconnaissance de la culture autochtone dans le milieu de travail doit notamment mettre l'accent sur les femmes et le point de vue des femmes autochtones.

5.1.3 Aménagement global de l'espace et matériaux de finition intérieure

Généralement, le cercle revêt beaucoup d'importance dans les cultures autochtones et est considéré comme un symbole d'égalité entre les participants, de force, d'unité, d'équilibre et d'intemporalité et comme une représentation du milieu naturel et de l'univers spirituel. De plus, le cercle peut servir à dicter l'ordre de parole lors des cérémonies et la façon de participer à une conversation. La forme connexe en spirale, qui symbolise le mouvement et le courant, est également très présente dans la nature et pourrait être utilisée. Inspirez-vous de ces formes (ou d'autres formes mentionnées lors des consultations avec les participants autochtones), tenez compte des 3 dimensions de l'espace et cherchez à repenser l'environnement de bureau conventionnel. Pensez à différentes façons d'aménager l'espace de bureau, peut-être en y intégrant des formes organiques non rectilignes, des formes spiralées ou des formes circulaires

---

[17] *PODCAST: 2021, How Indigenous architects are resisting colonial legacies and reshaping spaces, Unreserved*, Canadian Broadcasting Corporation, with Douglas Cardinal and other Indigenous architects. https://lnns.co/L0qM4zjiY7H, [Consulté le 25 novembre 2021].

[18] https://en.wikipedia.org/wiki/Organic architecture, La dernière modification de cette page a été faite le 27 octobre 2021 à 07 h 24 (UTC), [Consulté le 25 novembre 2021].

plutôt que l'approche orthogonale conventionnelle adoptée pour l'intérieur de la plupart des bureaux.

Un principe directeur consiste à optimiser la lumière naturelle, les vues et les liens avec l'environnement extérieur (c.-à-d. s'ouvrir vers l'extérieur). La conception biophilique devrait être utilisée pour accroître le lien avec le milieu naturel et favoriser la santé humaine. La verdure d'espèces indigènes devrait être intégrée à l'environnement, par exemple dans des jardins extérieurs et intérieurs et des espaces verts. On encourage l'aménagement de jardins extérieurs naturels qui créent un habitat pour les animaux sauvages et les insectes. De plus, vous pouvez envisager d'aménager des murs végétalisés qui comprennent des plantes locales ou importantes sur le plan culturel de même que des éléments tactiles qui peuvent être touchés, sentis et observés. Les jardins thérapeutiques, aménagés à l'intérieur ou à l'extérieur, offrent une excellente occasion d'inviter les communautés autochtones locales à participer à la sélection des variétés de plantes. La sauge, le foin d'odeur, le tabac et le cèdre comptent parti les plantes sacrées qui revêtent une importance particulière pour certains peuples autochtones (excluant les Inuits) au Canada. Des représentations artistiques de ces plantes pourraient aussi être incluses dans l'aménagement d'ensemble d'un espace. Pour obtenir une vue d'ensemble plus complète des espèces végétales indigènes variées et magnifiques qui sont utilisées par les peuples autochtones, consultez la *Section 7.2. Ressources supplémentaires – Plantes indigènes* à la fin du présent document.

Les cultures autochtones vivent en équilibre avec la nature. Comme l'équilibre et le non-gaspillage sont des éléments fondamentaux de la conception durable, choisissez les matériaux d'intérieur judicieusement et ne recouvrez pas inutilement les surfaces qui peuvent être laissées exposées (comme les surfaces finies en béton). Des matériaux naturels comme la pierre, le bois et les textiles d'origine biologique devraient être utilisés le plus possible. Le gouvernement du Canada donne l'exemple par ses engagements à réduire les déchets, notamment en adoptant la Charte sur les plastiques dans les océans, un cadre mondial visant à gérer les matières plastiques de façon durable, et tous les projets devraient refléter cet engagement. Évitez les matières plastiques et les matériaux d'imitation « d'aspect naturel » (comme les matériaux stratifiés en plastique ou les revêtements de plancher en LVT qui imitent le grain du bois ou la pierre). Le linoléum est à privilégier à la place d'un revêtement de plancher en vinyle et peut également être utilisé comme revêtement de comptoir ou de surface de travail. Si vous devez utiliser des matériaux de plastique ou d'autres matériaux artificiels, choisissez les produits les plus durables qui sont homologués par un organisme indépendant d'attestation environnementale ou sanitaire. Le Centre for Environmental Health est une source fiable et recommandée de renseignements sur le choix de matériaux sains, offrant des outils et des listes de produits pour les prescripteurs. D'autres sceaux et outils d'attestation comme Green Screen , Cradle to Cradle , Green Guard et Declare, entre autres, peuvent vous aider à choisir des produits qui sont sains et durables.

Les espaces visuellement ouverts peuvent comprendre des œuvres d'art exposées bien en vue ou des objets, des artefacts, des drapeaux, des statues ou des présentoirs. Il peut s'agir de grandes fresques, de sculptures, de textiles et d'autres œuvres d'art à deux ou trois dimensions,

ainsi que de petites pièces et des panneaux d'interprétation. Dans les petits espaces, le recours à des éléments de conception plus subtils au moyen de couleurs, de formes, de textures et d'art autochtone peut être plus approprié. De plus, les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont des drapeaux ou des logos officiels qui représentent les différentes communautés distinctes au sein de ces groupes et qui peuvent être exposés pour les communautés dont le territoire traditionnel se trouve sur le site.

Assurez-vous de ne pas copier ou reproduire des soi-disant objets ou images « autochtones » sans l'apport direct de spécialistes de l'art autochtone. Il vous faire preuve de vigilance quant au choix des personnes qui « autoriseront » le contenu autochtone, car ce qui peut sembler « autochtone » du point de vue occidental pourrait être tout à fait inapproprié et offensant pour une personne autochtone. Il est primordial de faire appel à des conseillers en conception, à des conseillers artistiques, à des artistes et à des artisans autochtones au moment de choisir les produits afin de s'assurer qu'ils sont façonnés par des Autochtones et qu'il s'agit de représentations authentiques autorisées d'œuvres autochtones canadiennes. Les articles d'intérieur qui pourraient présenter des images autochtones sont notamment les textiles, les revêtements de sol ou d'autres articles déco de même que des éléments architecturaux comme des cloisons, des présentoirs, des fresques ou d'autres revêtements de plancher, muraux ou de plafond.

5.1.4 Utilisation de la technologie

La technologie est indispensable au fonctionnement efficace de nos milieux de travail modernes. Par conséquent, tous les espaces conçus d'après un point de vue autochtone doivent exploiter les possibilités qu'offre la technologie de renforcer les interrelations et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Il est primordial de prévoir l'utilisation des technologies les plus récentes et d'offrir une connectivité sans interruption afin que tous puissent participer aux rencontres sans être présents physiquement. Étant donné que nous avons de plus en plus besoin de communiquer avec nos collègues et les clients de partout au pays et dans le monde entier pour échanger des renseignements, le besoin de communiquer virtuellement ne fera qu'augmenter. Il importe de tenir compte de ce que les participants à distance verront en arrière-plan, représentant le gouvernement du Canada et constituant une fenêtre sur notre monde, lorsqu'ils se connecteront numériquement. Le fait de placer des œuvres d'art bien en vue dans nos lieux de rencontre refléterait l'importance que nous accordons aux peuples autochtones et à leurs cultures.

Si l'utilisation de la technologie dans les lieux de rencontre va de soi, il convient également de tirer parti de la technologie pour présenter sur support numérique des symboles, des œuvres d'art, des images et des écrits culturellement significatifs. À mesure que des changements surviendront au fil du temps, cela permettra de s'assurer de pouvoir mettre à jour les renseignements et de mettre en relief l'éventail des différentes cultures autochtones au Canada. Cela permet aussi d'honorer de nombreuses différentes cultures autochtones dans un même lieu sans utiliser des expositions permanentes. Les surfaces d'exposition peuvent

comprendre les planchers, les murs, les plafonds ou des kiosques. Pour faciliter la présentation, il convient de prévoir un fond et des couleurs neutres pour ces zones. Veuillez consulter la *Section 5.1.6 Art* pour connaître les sources possibles d'images numériques authentiques et autorisées de même que les nouveaux supports.

5.1.5 Mobilier

Choisissez des meubles qui ont été conçus et fabriqués en fonction de critères axés sur la durabilité. Les critères de durabilité sont des critères de rendement qui ont une incidence sur la durabilité d'un produit tout au long de son cycle de vie, y compris l'extraction des matériaux, l'utilisation et la fin de vie utile. Les meubles prescrits doivent être évalués pour s'assurer qu'ils offrent un rendement élevé dans les catégories suivantes (établies dans le cadre d'une récente *Analyse de faisabilité pour l'élaboration et l'évaluation des critères rendement pour une utilisation plus durable et une réduction des plastiques dans les meubles et les matériaux d'aménagement de SPAC*, préparée pour SPAC par Hay Design Inc. et Morrison Hershfield en novembre 2020) : durabilité, teneur la moins élevée possible en matières plastiques, aucuns ingrédients toxiques, faibles répercussions sur l'ensemble du cycle de vie, facilité de recyclage, teneur élevée en matières recyclées, facilité de réparation et réutilisation et emballage minimal ou réutilisable.

Dans la mesure du possible, les meubles commerciaux doivent satisfaire à la norme LEVEL, une attestation de la durabilité des meubles de la BIFMA (Business and Institutional Furniture Manufacturers Association) qui va du niveau 1 au niveau 3, le niveau 3 étant le plus rigoureux. Cette attestation est actuellement incluse des les outils d'approvisionnement de SPAC pour le mobilier. L'équipe de projet doit chercher à obtenir la cote la plus élevée possible pour les produits qui seront utilisés dans le cadre de son projet et à intégrer les autres critères de durabilité déjà énumérés ci-dessus. Si vous envisagez d'acheter des meubles sur mesure auprès de plus petits fabricants ou de particuliers, la durabilité doit demeurer une priorité, mais la norme LEVEL de la BIFMA ne s'appliquerait pas.

Comme le lien avec le milieu naturel, le mieux-être et la guérison sont au cœur de la culture autochtone, les meubles qui sont fabriqués à partir de matériaux non artificiels (bois, pierre) et les rembourrages d'origine biologique (laine, chanvre, lin, coton, fourrures, peaux, etc.) doivent être privilégiés. Dans la mesure du possible, il faut faire appel à des artistes et à des artisans autochtones pour se procurer des meubles sur mesure comme des tables de réunion ou tables d'appui, des armoires vitrées, des sièges et des tissus pour les lieux de rencontre ou d'autres zones. Veuillez consulter la *Section 5.1.6 Art* pour un complément d'information.

Les espaces collaboratifs et les autres espaces doivent comprendre des meubles modulables qui peuvent être facilement reconfigurés. On doit notamment pouvoir disposer les tables, les sièges, les bureaux ou d'autres meubles selon des formes et des configurations qui sont adaptées à la situation. Envisagez de vous procurer différents types de meubles qui permettent d'adopter différentes positions que la position assise sur une chaise. Il est recommandé de permettre aux employés de s'asseoir près du sol avec des coussins ou de leur offrir d'autres moyens de s'asseoir ou même de s'allonger. Les meubles modulables et à usages multiples sont

d'importants outils qui peuvent influer sur la façon dont les personnes utilisent un espace et la façon dont elles interagissent. Des options soigneusement étudiées qui s'éloignent du mobilier de bureau conventionnel pourraient permettre de créer un milieu plus accueillant pour tous et de promouvoir le partage d'idées et des mouvements corporels sains.

Tel qu'il a déjà été suggéré pour d'autres espaces, choisissez pour les espaces de rencontre des meubles qui favorisent différents modes d'interaction afin de promouvoir un sentiment d'appartenance à la communauté, les interrelations et la communication ouverte. Les grands espaces de rencontre doivent être modulables et comprendre des meubles déplaçables qui peuvent être facilement empilés ou rangés, au besoin. Particulièrement dans les cas où des cérémonies autochtones seront organisées, assurez-vous d'offrir des espaces de rencontre sans barrières physiques comme des tables, qui peuvent nuire à des pratiques comme l'utilisation d'un bâton d'orateur. De plus, des tables d'appoint doivent être aménagées au besoin pour les médicaments, les couvertures et d'autres besoins rituels. Une autre approche de conception pour les espaces de rencontre consiste à utiliser des sièges à accoudoir-tablette, qui permettent de ne pas avoir à utiliser une table centrale. Ces approches devraient être adoptées même s'il n'est pas prévu d'utiliser l'espace pour des cérémonies autochtones officielles. La conception conjointe avec les partenaires autochtones sera primordiale pour orienter ces décisions. Veuillez consulter la *Section 5.2 Espaces spirituels* pour un complément d'information sur les espaces réservés à la tenue des cérémonies.

5.1.6 Art

L'art offre aux peuples autochtones un mode d'expression culturelle et personnelle et un moyen de conserver leur attachement à leur patrimoine et de le communiquer (des ressources suggérées sont présentées à la *Section 7.1 Artistes autochtones au Canada*). Avant l'arrivée des immigrants et du système alphanumérique romain, les peuples autochtones communiquaient et passaient des accords surtout oralement ou par l'entremise de l'art, des ceintures et des symboles. En dépit des efforts déployés par le passé pour assimiler ou éradiquer les peuples autochtones et leurs cultures du territoire qui constitue aujourd'hui le Canada, les pratiques socioculturelles ont survécu. Aujourd'hui, l'affirmation de l'identité culturelle au moyen de ces pratiques est un facteur important du mieux-être, de la santé et du processus de guérison des peuples autochtones. Les cultures autochtones ne font pas la distinction entre l'« art » et l'« artisanat », car la plupart des objets étaient décorés, et tous les modes d'expression créative sont valorisés. En fait, le concept de la peinture sur toile n'a que récemment été intégré à la pratique artistique autochtone.

L'art autochtone devrait être intégré en priorité dans les projets et appuie l'*appel à l'action n° 83 de la CVR.* Comme les œuvres d'art ne sont généralement pas prises en compte dans le financement des projets, assurez-vous d'établir un plan afin que l'achat, la location ou la commande d'œuvres d'art fasse partie intégrante de tout projet.

La mobilisation précoce est primordiale, particulièrement avec les spécialistes et les experts de l'art autochtones de même qu'avec l'ensemble de la collectivité. Les organismes d'arts autochtones, les organisations d'artistes gérées par les Autochtones et les centres d'amitié et

centres communautaires autochtones sont tous de bonnes sources de renseignements sur l'art et les artistes autochtones. S'assurer de la participation du Cercle des employés autochtones de SPAC (ou des réseaux d'employés autochtones d'autres ministères) est un autre excellent moyen de communiquer avec les artistes autochtones locaux, puisque les membres des réseaux entretiennent souvent des liens communautaires solides.

Il est important de faire preuve de beaucoup de vigilance lorsqu'on envisage d'intégrer des images autochtones dans des projets. L'idée que les cultures dominantes se font de l'indigénéité est remplie de stéréotypes et d'inexactitudes préjudiciables qui se sont répandues dans la culture grand public. Par conséquent, il est impératif que ces illustrations soient entièrement élaborées et abordées avec la participation de spécialistes de l'art autochtone avant d'être intégrées dans un projet (voir la *Section 7.1 Artistes autochtones au Canada*).
Les œuvres d'art autochtones peuvent être achetées ou louées. La Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada (Banque d'œuvres d'art) exploite un service de location d'œuvres d'art et compte une imposante collection qui est principalement destinée à l'installation d'œuvres d'art dans les espaces à bureaux du gouvernement et du secteur privé. Il s'agit d'une des meilleures options et d'une des plus souples, conçue sur mesure pour l'installation d'œuvres d'art originales dans les espaces à bureaux. La vaste collection permet de choisir des œuvres d'art qui conviennent à différents espaces et qui répondent à différents besoins. « Avec plus de 17 000 œuvres réalisées par plus de 3 000 artistes, la Banque d'art possède la plus vaste collection d'œuvres d'art contemporain canadien, dont des peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes, créés par des artistes en début de carrière ou établis. La collection contient également un nombre important d'œuvres d'art autochtones. Il est maintenant possible d'explorer la collection intégrale sur notre site web » (texte tiré du site Web de la Banque d'œuvres d'art). À l'heure actuelle, la Banque d'œuvres d'art possède un nombre limité d'œuvres autochtones disponibles (environ 1 000) et, comme la demande est élevée, il pourrait être nécessaire d'étudier d'autres options pour répondre à tous les besoins des projets.

Le Centre d'art autochtone, géré par RCAANC, abrite la collection d'art autochtone, la plus vaste et l'une des plus importantes collections d'art autochtone au Canada. En 2018, le Centre a publié un ouvrage, « *La collection d'art autochtone : Œuvres choisies 1967-2017* », pour célébrer le 50e anniversaire de la collection. Cet ouvrage « met en valeur la richesse et l'importance des cultures et du patrimoine autochtones dans la culture canadienne ». On peut obtenir un exemplaire de ce magnifique ouvrage auprès de la Boutique du Musée des beaux-arts du Canada à un coût très raisonnable. Il offre une formidable introduction à l'étendue et à la richesse des œuvres autochtones produites au Canada et constitue un très bon investissement.

Des œuvres d'art peuvent être louées ou achetées auprès de plusieurs sources autres que la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada mentionnée ci-dessus (location seulement). Une liste des programmes nationaux et régionaux de location et d'achat d'œuvres d'art est jointe à l'**Annexe A** aux fins de référence. Beaucoup d'artistes ont un site Web ou des coordonnées faciles à trouver et peuvent être trouvés en menant sur Internet une recherche sur les galeries et le nom des artistes. Des copies ou des reproductions peuvent aussi être obtenues auprès de nombreuses galeries commerciales, coopératives d'artistes ou galeries

d'art/boutiques de musées. Il est très important que les réflexions de l'artiste, dans les mots de l'artiste, soient incluses avec l'œuvre d'art afin de fournir le contexte approprié et de faciliter la compréhension de l'œuvre.

Louer ou acheter les œuvres d'artistes autochtones indépendants qui produisent déjà les types d'œuvres envisagées (c.-à-d. meubles, sculptures, etc.) est aussi une possibilité viable. Sinon, si des œuvres conçues sur mesure doivent être intégrées dans un espace, un processus de commande d'œuvres d'art pourrait être approprié pour se procurer les œuvres originales d'artistes autochtones. Du soutien supplémentaire de spécialistes gouvernementaux de l'approvisionnement et de spécialistes de l'art autochtone serait nécessaire pour ce type de processus.

Les équipes de projet doivent s'en remettre à des spécialistes de l'art autochtones/conseillers en conception et à la communauté locale au moment de choisir le contenu, afin de s'assurer que le contexte et la signification sont compris et appropriés. Il incombe à l'équipe de projet d'adapter le contenu à leur projet en partenariat avec la communauté autochtone locale, des conseillers autochtones et les groupes d'employés autochtones.

Certains artistes utiliseront des méthodes et des matériaux traditionnels, tandis que d'autres expérimenteront avec des moyens d'expression contemporaines, ou une combinaison des deux. Par conséquent, on ne devrait jamais imposer des restrictions ou des attentes à des artistes autochtones afin qu'ils se conforment à des idées préconçues. Les jeunes artistes autochtones (et les moins jeunes) interprètent leurs expériences et la richesse de leur culture par de nouveaux moyens novateurs, et cela doit être accepté et appuyé.

5.1.7 Couleurs, motifs et matériaux

L'aménagement intérieur devrait refléter les cultures des inuites, métisses et des Premières Nations et peut comprendre les couleurs, l'art, les symboles, les artefacts et les objets (c.-à-d. les outils) de leurs peuples. L'aménagement devrait refléter l'histoire et la culture des Autochtones – en mettant particulièrement l'accent sur les cultures autochtones qui se trouvent dans les limites ou à proximité du projet. Veuillez consulter la *Section 5.1.6 Art*, car les principes qui y sont abordés s'appliquent à cette section également. Intégrer ces éléments offre à tous les employés l'occasion de mieux connaître les cultures autochtones dans le milieu de travail et facilite également l'éducation et la sensibilisation des personnes qui connaissent moins bien l'histoire et la culture autochtone, conformément aux *appels à l'action n°s 57 et 92 de la CVR*. Fait tout aussi important, cela permet aux peuples autochtones de se reconnaître dans la fonction publique du gouvernement du Canada et les milieux de travail GC.

Généralement, il convient de privilégier des couleurs et des matériaux naturels et de les utiliser le plus possible pour établir le lien avec la nature, sans nécessairement utiliser des agencements de couleurs naturelles qui soient atténués ou neutres. Souvent, les couleurs naturelles sont associées aux « tons ocres » et évoquent les tons bruns et beiges, alors qu'en réalité, la nature se décline en un formidable spectre de couleurs éclatantes. Pensez par exemple à la stupéfiante diversité de verts des mousses et des végétaux des forêts, aux

surprenantes combinaisons de couleurs des fleurs au printemps, aux baies en été ou aux rouges, jaunes et oranges intenses des arbres à l'automne. Laissez la richesse de notre environnement naturel inspirer votre palette et ne vous limitez pas aux couleurs neutres.

Il est tout aussi important de tenir compte de l'importance symbolique des couleurs dans les cultures autochtones. L'utilisation et l'interprétation des couleurs peuvent varier considérablement, par exemple pour représenter les 4 points cardinaux, et différentes communautés peuvent prêter à certaines couleurs une signification qui leur est propre; faites les recherches, consultez les communautés autochtones et ne présumez de rien. Dans les espaces où plusieurs groupes différents seront représentés, les couleurs neutres peuvent être utiles en arrière-plan afin que les couleurs, les drapeaux ou les symboles d'un groupe donné puissent être facilement affichés, soit physiquement ou numériquement. De plus, il convient d'utiliser des systèmes de fixation modulables pour les drapeaux ou d'autres symboles culturels afin de pouvoir les changer facilement.

Des descriptions/suggestions plus détaillées pour chaque groupe autochtone sont présentées à l'***Annexe B : Couleurs et œuvres d'art***.

5.1.8 Signalisation et langues

La signalisation générale pour les immeubles fédéraux doit être conforme au Manuel du Programme de coordination de l'image de marque – Canada.ca. Des panneaux supplémentaires, qui ne sont pas tenus de respecter ces normes, peuvent être ajoutés au projet.

Au moment de choisir les noms de bâtiments et de salles de réunion ou de concevoir d'autres aides à l'orientation pour un projet, il convient de privilégier les noms de lieux ancestraux ou d'autres idées qui sont significatives pour la communauté autochtone. Il est important que les peuples autochtones puissent se reconnaître dans la désignation des immeubles et des espaces du gouvernement du Canada, car cela est une marque de reconnaissance et de respect envers les Autochtones. Ce processus de désignation devrait être abordé dans le cadre du processus de consultation avec la communauté afin de s'assurer que le choix des noms soit respectueux et approprié. Sur les panneaux désignant un bâtiment ou un espace, la langue autochtone de la Nation hôte devrait figurer en premier, et la taille de la police devrait être la même que pour les langues coloniales. Ces mesures appuient les *appels à l'action n°s 13, 14 et 15 de la CVR*.

L'installation de panneaux de bienvenue en langues autochtones et non autochtones devrait également être envisagée et pourrait prendre différentes formes créatives. Ici aussi, la langue autochtone de la Nation hôte devrait figurer en premier, et la taille de la police devrait être la même que pour les langues coloniales.

5.2 Espaces spirituels

Les cérémonies sont une partie intégrante des cultures autochtones et servent à honorer et à renforcer le lien avec la nature. Les peuples autochtones ont souffert et continuent de souffrir de traumatismes intergénérationnels engendrés par le colonialisme. L'aménagement d'espaces

réservés aux pratiques et aux rituels traditionnels est un moyen de faciliter la guérison et de reconnaître les préjudices qui ont été infligés. Voici certains des types de cérémonies qui peuvent être organisées : purification par la fumée, allumage du qulliq, célébration, guérison, musique, tambour, danse, rencontres et d'autres types de rassemblements. Si vous décidez d'inclure dans votre projet un espace réservé aux cérémonies spirituelles, nous vous recommandons fortement de consulter le document **Spiritual Spaces Report by Douglas Cardinal Architects** *(commandé par SPAC – région de l'Atlantique et SAC et publié en août 2021)*[19], qui aborde expressément les considérations d'ordre spirituel dans les immeubles et qui constitue un excellent document de référence pour les cérémonies de purification par la fumée, d'allumage du qulliq et d'autres cérémonies. Il a été créé spécialement pour la région de l'Atlantique, mais les principes peuvent s'appliquer dans d'autres régions du Canada. Veuillez communiquer avec TPSGC.SIMilieudeTravailGC-RPSGCWorkplace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca pour demander le document.

La question de savoir comment et quand il faut aménager des espaces spirituels autochtones dans les immeubles et les bureaux du gouvernement du Canada évolue constamment. Pour les projets de SPAC, il faut communiquer avec le coordonnateur régional des relations avec les Autochtones de SPAC ou la Direction de la réconciliation et de la mobilisation des Autochtones de SPAC, dans la région de la capitale nationale, pour obtenir les renseignements et les conseils les plus récents en ce qui a trait aux immeubles de SPAC.

Lors de l'aménagement d'espaces spirituels, il est très important de tenir compte des particularités propres à chaque culture autochtone et de communiquer avec la Nation hôte pour s'assurer qu'elle a accès aux espaces et que les éléments appropriés y sont intégrés. Il y aura des pratiques culturelles particulières qu'il sera très important d'honorer et des besoins techniques auxquels il faudra répondre dans l'espace aménagé. De plus, la langue de la Nation hôte doit être respectée et utilisée en priorité dans le cadre des cérémonies ainsi que sur les panneaux ou dans la documentation.

5.2.1 Purification par la fumée

Dans le cas des cérémonies de purification par la fumée qui ont lieu à l'intérieur d'un immeuble, il faudra prendre des mesures particulières en raison du feu et de la fumée qui y sont associés. La pratique traditionnelle autochtone de la purification par la fumée est une cérémonie qui vise à purifier l'âme et à guérir l'esprit et le corps et qui peut également être utilisée pour assainir et purifier des objets particuliers (p. ex. un tambour) ou l'environnement, comme une salle de réunion. La cérémonie de purification par la fumée a généralement lieu avant la prière du matin (pour purifier la salle et les participants et attirer les esprits positifs/la guérison avant qu'un aîné ou un gardien du savoir ne prononce la prière) et aussi à d'autres moments. Elle consiste à faire brûler des plantes sacrées ou spéciales (médicinales), notamment du foin d'odeur, du tabac, du cèdre et de la sauge, généralement dans un petit bol ou une coquille d'ormier. « La fumée sert à attirer l'énergie positive et à neutraliser l'énergie ou

[19] Spiritual Spaces Report by Douglas Cardinal Architects, *commandé par SPAC – région de l'Atlantique et SAC et publié en août 2021*

les pensées négatives, soit les conditions dans lesquelles nous souhaitons tous commencer une rencontre ou un événement[20]. » La cérémonie se déroule en faisant brûler les plantes, puis en faisant circuler la fumée.

Vous devez d'abord recueillir la fumée et purifier vos mains/bras et même parfois vos cheveux en les laissant pendre dans la fumée ou au-dessus de la fumée, de même que d'autres objets qui vous sont chers (p. ex. lunettes), puis, généralement :

- vous faites passer la fumée sur votre tête pour purifier vos pensées/penser du bien des autres,
- sur vos yeux pour voir des choses positives/voir le bien chez les autres,
- sur votre bouche pour dire la vérité et parler en bien des autres,
- sur vos oreilles pour entendre la vérité et des choses positives,
- sur votre cœur afin qu'il soit disposé à donner et à recevoir des énergies positives,
- vous recueillez la fumée avec vos mains et la faites descendre vers le sol,
- vous faites passer la fumée sur votre torse pour recouvrir votre ventre,
- puis le purificateur purifie votre dos, l'arrière de vos bras, vos jambes et le dessous de vos pieds.
- La plupart des communautés des Premières Nations utilisent la purification par la fumée comme pratique spirituelle, tandis que les cultures inuites ne la pratiquent généralement pas; il est donc important de bien connaître les différences culturelles.[21]

Le document **Spiritual Spaces Report by Douglas Cardinal Architects** mentionné ci-dessus renferme des renseignements spécifiques sur la purification par la fumée et est fortement recommandé. Un espace réservé à la purification par la fumée peut être inclus dans un projet à la demande du client ou sur recommandation d'une communauté locale des Premières Nations, d'un conseiller ou d'un architecte, et nécessite de prendre des mesures particulières pour l'aménagement de systèmes de ventilation distincts. L'ajout d'un tel espace doit être étudié au car par cas et peut ne pas convenir à tous les projets.

5.2.2 Allumage du qulliq

Les Inuits ont une tradition spirituelle qui est distincte de la purification par la fumée et qui est décrite ci-dessous. Selon le contexte et l'emplacement du projet, il pourrait être nécessaire d'aménager un espace spirituel réservé à l'allumage du qulliq.

« Le qulliq (lampe inuite) est intégré au processus de consignation de la vérité. Il symbolise la force et l'amour des femmes inuites, ainsi que les soins qu'elles prodiguent. Le qulliq représente la source de lumière et de chaleur que l'on retrouve dans l'âtre. La lampe est un cadeau fabriqué par le mari pour sa femme; celle-ci devient ainsi gardienne de la flamme.

[20] Congrès des peuples autochtones, « À propos », http://www.abo-peoples.org/fr/a-propos/, [consulté le 25 novembre 2021].

[21] La purification par la fumée, telle que décrite par Chantal Daoust, coprésidente, Cercle des employés autochtones (CEA), Services publics et Approvisionnement Canada, novembre 2021.

Faite à partir de pierre de savon, la lampe est conçue en forme de demi-lune et sert de récipient pour l'huile. Celle-ci y est versée, puis un mélange de suputi (coton de l'Arctique) et de maniq (mousse) est délicatement placé le long de la rainure. Cette mèche absorbe l'huile et peut ensuite être allumée. Une fois allumée, la mèche brûle tranquillement et la gardienne de la flamme doit l'entretenir occasionnellement avec un outil en forme d'hameçon, le taqquti.

En entretenant sa flamme, les femmes inuites ont utilisé la lampe comme source de chaleur et d'énergie. Le qulliq s'est révélé utile pour toute la famille, car c'est grâce à sa lumière et à sa chaleur que les femmes peuvent coudre des vêtements chauds pour leurs proches, cuisiner, faire sécher les vêtements, faire fondre la glace et faire bouillir de l'eau.

Nous allumons le qulliq à chaque audience communautaire du processus de consignation de la vérité et à d'autres moments que les participants inuits jugent appropriés. Nous souhaitons que la lampe éclaire le parcours des familles et des survivantes. »[22]

5.3 Immeuble de base et espaces extérieurs

Même si en théorie, le Milieu de travail GC ne comprend pas l'immeuble de base ni les espaces extérieurs, il est important de savoir que, dans certains cas, ces endroits peuvent être plus propices à l'intégration de caractéristiques de conception qui ne sont pas appropriées ou possibles pour tous les milieux de travail GC. Les cultures autochtones ont des pratiques et des typologies de construction de longue date dont on peut s'inspirer aux fins d'interprétation dans un contexte architectural moderne. Le présent document n'a pas pour but de traiter de l'architecture ou de l'architecture paysagiste, si ce n'est pour faire comprendre que le projet doit être considéré dans son ensemble dans une optique autochtone.

L'intention générale et les principes abordés précédemment dans le présent document en ce qui a trait au Milieu de travail GC s'appliqueraient également à l'immeuble de base et aux espaces extérieurs. En particulier, les approches et technologies durables, comme la conception restauratrice, la conception axée sur la carboneutralité, les énergies renouvelables, la rétention des eaux pluviales, la réutilisation et d'autres stratégies durables émergentes devraient être une priorité. Pour les projets de SPAC, veuillez consulter le Guide de durabilité des biens immobiliers de SPAC pour connaître les exigences et les lignes directrices actuelles. Dans les nouveaux immeubles ou les immeubles existants, les endroits typiques utilisés pour mettre en évidence la culture autochtone sont notamment les entrées, les halls, les vestibules, les cours intérieures et les aires de circulation comme les ascenseurs, les escaliers, les corridors, les toilettes ou d'autres aires communes. Généralement, des interventions à plus grande échelle seraient appropriées pour accueillir et sensibiliser les personnes lorsqu'elles pénètrent dans l'immeuble de même que pour permettre l'installation de pièces d'eau intérieures et extérieures et/ou l'aménagement d'espaces verts naturels/toits verts avec des plantes autochtones médicinales et sacrées.

Éléments de conception recommandés

[22] https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/protocols-symbols-and-ceremonies/

Il pourrait s'agir d'éléments qui se rapportent à la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis, en tenant compte des différences entre chaque culture. Veuillez consulter la *Section 5.1 Éléments de conception recommandés* du présent document, car les mêmes principes s'appliqueraient.

Une description plus détaillée des éléments de conception suggérés pour chaque groupe autochtone est présentée à l'***Annexe C : Immeuble de base et espaces extérieurs***.

6 Autres considérations

D'autres considérations peuvent surgir si un projet concerne un immeuble ou un espace qui sera occupé par une organisation ayant un mandat clair lié aux peuples autochtones ou à des communautés autochtones, comme Services aux Autochtones Canada (SAC), Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), Patrimoine canadien ou Parcs Canada. Dans un tel cas, il faut communiquer avec les spécialistes de la gestion des biens immobiliers et des locaux du ministère client concerné afin d'obtenir des directives spécifiques. En général, il sera primordial que les éléments de conception reflètent la culture et les traditions autochtones, et il peut y avoir d'autres exigences spécialisées à respecter. Bon nombre des approches et des éléments de conception d'inspiration autochtone mentionnés précédemment s'appliqueront et pourront servir d'appui pour la conception de ces types de projets, en fonction des consultations avec le client et de ses partenaires autochtones.

7 Ressources supplémentaires

Tout au long des étapes de planification préalable, de conception et de mise en œuvre d'un projet intégrant des éléments de conception d'inspiration autochtone, il est recommandé de communiquer avec les communautés autochtones locales ainsi qu'avec les groupes autochtones, les organisations autochtones et les réseaux d'employés autochtones au sein des ministères le plus tôt possible. Cela permettra d'obtenir des directives autochtones appropriées et d'établir dès le début une relation axée sur la coopération et le respect.

Documents pertinents :

- Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action
- Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
- Loi sur les langues autochtones
- Unis dans la diversité

Ressources supplémentaires

De nombreuses excellentes ressources d'apprentissage sont accessibles.

- Centre national pour la vérité et la réconciliation – La réconciliation passe par l'éducation
- Vies volées : Les peuples autochtones au Canada et le régime des pensionnats / Contexte historique

- Réseau du Cercle des employés autochtones à SPAC
- Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (rcaanc-cirnac.gc.ca)
- Célébrons les peuples autochtones du Canada : Journée nationale des peuples (rcaanc-cirnac.gc.ca)
- Peuples et cultures autochtones – Canada.ca

Cours offerts :
Un point de départ suggéré serait le cours en ligne de l'Université de l'Alberta, intitulé :

- Indigenous Canada-University of Alberta-online course

Une série de cours sur les questions autochtones sont offerts par l'entremise de l'École de la fonction publique du Canada :

- Série d'apprentissage sur les questions autochtones – École de la fonction publique du Canada (csps-efpc.gc.ca)

Ouvrages sur la conception d'inspiration autochtone :
Voici quelques suggestions de documents d'apprentissage axés sur la conception et l'art :

- The Handbook of Contemporary Indigenous Architecture
- Our Voices: Indigeneity and Architecture
- La collection d'art autochtone : Œuvres choisies 1967-2017

Ressources en ligne liées à la conception :

- Learning from Indigenous Consultants
- L'architecture autochtone au Canada : au service de la réconciliation – Fiducie nationale du Canada
- From the Archives: Indigenous Architectures - The Society for the Study of Architecture in Canada
- Groupe de travail autochtone | Institut royal d'architecture du Canada
- Hidden Canada: Indigenous Design and Sustainability in the First Peoples House | Department of Art History University of Toronto
- How this Indigenous architect designs buildings with Indigenous history and spirituality in mind | CBC Radio
- Indigenous designs take centre stage - The Globe and Mail

7.1 L'art autochtone au Canada

Les organisations nationales ci-après peuvent vous aider à trouver des artistes autochtones canadiens afin de retenir leurs services ou à obtenir des œuvres d'art autochtones pour le Milieu de travail GC. Cette liste de ressources ne constitue qu'un point de départ, car il y a un grand nombre de galeries d'art appartenant à des Autochtones et d'artistes indépendants qui pourraient contribuer à un projet. On recommande aux équipes de projet de toujours étudier les possibilités auprès de la scène artistique autochtone de leur région.

7.1.1 Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada exploite une banque d'œuvres d'art dans le but d'offrir au public l'accès à des œuvres d'art contemporaines par le biais de ses trois programmes : la location d'œuvres d'art aux organisations, les prêts à des musées et la diffusion. Il possède plus de 13 000 œuvres d'art créées par plus de 3 000 artistes, dont bon nombre sont autochtones. Le Conseil a un programme expressément conçu pour recommander et prêter des œuvres d'art aux institutions publiques et privées et emploie des conservateurs. La banque d'œuvres d'art permet aussi aux institutions de modifier leurs choix au fil du temps, ce qui crée un environnement dynamique et accroît l'exposition à différents supports et modes d'expression.

7.1.2 Centre d'art autochtone

Le Centre d'art autochtone, géré par RCAANC, abrite la collection d'art autochtone, la plus vaste et l'une des plus importantes collections d'art autochtone au Canada. Il s'agit d'une excellente ressource qui contient plus de 4 300 œuvres d'art autochtones. Le site Web du Centre d'art autochtone renferme une liste détaillée des artistes inuits, métis et des Premières Nations qui ont contribué à la collection ainsi que leur appartenance culturelle.

- Artistes des Premières Nations et métis
- Artistes inuits

7.1.3 Inuit Art Foundation

L'Inuit Art Foundation (IAF) se consacre au soutien des artistes inuits appartenant à toutes les formes d'expression et venant de toutes les zones géographiques. L'organisme s'emploie à renforcer et à appuyer l'expression de soi et l'autodétermination tout en sensibilisant le public et en rendant l'art inuit plus accessible au public. Il est largement reconnu comme l'une des voix les plus significatives de l'art inuit dans le monde. L'Inuit Art Foundation présente le profil de plusieurs artistes inuits appartenant à diverses formes d'expression.

Autres ressources liées à l'art inuit :

- *Aboriginart Inuit.net* online gallery
- Inuit Art Zone
- Inuit Sculptures & Art Masterpieces Gallery
- Inuit Gallery of Vancouver
- WAG-Qaumajuq
- Nanooq Inuit Art Online Gallery
- Gallery Phillip, Toronto Art dealer & Gevik Gallery
- Feheley Fine Arts, exclusively Inuit Art
- Galerie Art Inuit Brousseau

7.1.4 Indigenous Curatorial Collective

L'Indigenous Curatorial Collective (ICCA) est une organisation à but non lucratif gérée et dirigée par des Autochtones qui vise à soutenir et à mettre en relation des conservateurs, des artistes,

des écrivains, des universitaires et des professionnels autochtones par le biais de diverses méthodes de rassemblement. L'ICCA s'engage dans des discours critiques, accroît les opportunités professionnelles pour ses membres, développe des programmes et, plus important encore, travaille à construire des relations réciproques avec les conservateurs, les artistes, les communautés et les institutions autochtones avec lesquels nous nous engageons.

7.1.5 Canadian Artists' Representation/Le Front des artistes canadiens

Canadian Artists Representation/Le Front des artistes canadiens (CARFAC) est une association pancanadienne sans but lucratif qui constitue le porte-parole des artistes visuels professionnels canadiens. À titre d'association sans but lucratif et d'organisme de services nationaux dans le domaine des arts, son mandat est de promouvoir les arts visuels au Canada, de favoriser l'avènement d'un climat socioéconomique favorable à l'essor des arts visuels au Canada, ainsi que de faire des recherches et de sensibiliser la population dans le but d'atteindre ces objectifs.

7.1.6 Indigenous Arts Collective of Canada

L'Indigenous Arts Collective of Canada (IACC) a pour but de préserver et de revitaliser les formes artistiques autochtones en péril et d'enrichir la vie de tout un chacun à travers les arts et la culture autochtones. L'organisme offre une base de données des artistes inuits, métis et des Premières Nations de partout au Canada qui créent des œuvres à l'aide d'un large éventail de formes d'expression.

7.1.7 Base de données sur l'art canadien du Centre de l'art contemporain canadien

Le Centre de l'art contemporain canadien (CACC) de l'Université Concordia poursuit l'objectif général de sensibiliser le public à l'art contemporain canadien, autant au Canada qu'à l'étranger. Il documente les carrières des principaux artistes professionnels, graphistes, écrivains et conservateurs du domaine des arts au Canada, ainsi que les activités d'importantes institutions et organisations artistiques canadiennes. La base de données renferme une liste des artistes des Premières Nations venant de partout au pays.

7.1.8 Musée canadien de l'histoire

Le Musée canadien de l'histoire possède des œuvres d'art et des artefacts autochtones qui pourraient vous fournir des idées et vous inspirer.

7.2 Plantes indigènes

Voici quelques ressources qui vous aideront dans le choix de plantes d'intérieur et d'extérieur d'inspiration autochtone. La liste contient également des ressources sur les utilisations traditionnelles des plantes par les peuples autochtones.

- Our Top Five Native Canadian Plant Picks to Celebrate 150 Years
- North America Native Plant Societies (NANPS)
- Traditional Plant Foods of Canadian Indigenous Peoples
- Ontario Wildflowers - List of Native Species
- Fédération canadienne de la faune : Encyclopédie des plantes indigènes
- Fédération canadienne de la faune : Flore en vedette
- Fédération canadienne de la faune : Recréer des habitats naturels
- Fédération canadienne de la faune : Prés et prairies de fleurs sauvages
- First Nations Traditional Plants and Uses
- 20 Awesome Medicinal Plants Native to Canada - Slice
- Medical Herbs (growerdirect.com)
- Médecine traditionnelle des Premières Nations au Canada | L'Encyclopédie canadienne
- Home - CanPlant (can-plant.ca)
- Musée canadien de l'histoire – Le jardin du Canada
- Ontario Trees and Shrubs - List of Native Species
- Les arbres du Canada – Arbres Canada
- Woodland Plants for Landscaping (PDF)
- Healthy Landscapes Plant List and Native and Drought Tolerant-Native Plants (PDF)
- Shoreline using Native Plants (PDF)

7.3 Groupes de défense d'intérêts

En plus de collaborer avec les communautés autochtones, les ressources ci-dessous exercent leurs activités à l'échelle nationale et peuvent vous aider à obtenir des conseils ou des orientations au sujet de l'inclusion des Autochtones dans la mise en œuvre des lignes directrices. Ces organismes ont pour but de promouvoir et de favoriser le mieux-être social, économique, politique et culturel des femmes autochtones dans leurs communautés respectives et dans la société canadienne.[23]

7.3.1 Social and Cultural Innovation Centre de l'AFAC

L'Association des femmes autochtones du Canada ouvre un Social and Cultural Innovation Centre (centre d'innovation sociale et culturelle) à l'hiver/printemps 2022. Il s'agit d'un magnifique exemple d'un environnement intérieur bâti d'inspiration autochtone qui comprend des espaces réservés aux programmes pour les clients, de même que différents espaces qui peuvent être loués. Selon Lynne Groulx, la directrice générale, « le centre offrira des programmes, des soutiens et de l'éducation aux femmes, aux filles et aux personnes autochtones de genres divers de même qu'à la communauté locale. Ces soutiens essentiels

[23] Association des femmes autochtones du Canada, "About", https://www.nwac.ca/about/.

permettront d'accroître la résilience pour les générations à venir et de bâtir les liens solides qui sont nécessaires à la réconciliation. »[24]

7.3.2 Assemblée des Premières Nations

L'Assemblée des Premières Nations (APN) « est l'organisation nationale qui représente les citoyens des Premières Nations au Canada, soit plus de 900 000 personnes dans plus de 600 communautés des Premières Nations dans les villes et villages de tout le pays. » « L'APN facilite et coordonne les discussions et les dialogues, les activités et les campagnes de sensibilisation, les analyses juridiques et politiques et la communication avec les gouvernements, notamment en ce qui concerne l'édification de relations entre les Premières Nations et la Couronne ainsi qu'avec les secteurs publics et privés et la population en général. »[25]

7.3.3 Association nationale des centres d'amitié

L'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) peut aider à mettre en relation les responsables/équipes de projet et différentes personnes, entreprises/artisans et ressources de la région du projet.

Autres organisations autochtones nationales

- Répertoire des entreprises autochtones (REA)
- Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA)
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN)
- Indspire
- Reconciliation Canada
- Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)
- The Canadian Aboriginal and Minority Supplier Council (CAMSC)
- L'entrepreneuriat autochtone et Exportation et développement Canada (EDC)

Autres ressources

- Emploi et Développement social Canada (EDSC)
- Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA)

[24] Association des femmes autochtones du Canada, https://www.nwac.ca/,"Social and Cultural Innovation Centre", PDF

[25] Assemblée des Premières Nations, « À propos de l'APN », https://www.afn.ca/fr/a-propos-de-lapn/.

8 Annexe A – Location et achat d'œuvres d'art

Aider les artistes autochtones est un moyen important de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Voici quelques suggestions de galeries d'art et d'autres organisations d'arts visuels qui louent ou vendent des œuvres (la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada n'offre que la location). Comme il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, nous vous recommandons de l'utiliser comme point de départ dans vos recherches d'œuvres d'art et d'artistes autochtones qui travaillent dans votre région.

Échelle nationale

Ottawa, ON

- Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada

Échelle régionale

Halifax, NS

- Teichert Gallery | Art Gallery of Nova Scotia
- 14 Bells Fine Art Gallery

Moncton, NB

- Apple Art Gallery

Québec, QC

- Musée national des beaux-arts du Québec

Montréal, QC

- Galerie d'arts contemporains
- Artothèque de Pointe-Claire
- L'Artothèque
- Le Golden Crab
- Partial Gallery
- Arte: Cavallo

Ottawa, ON

- Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada
- Art Lending of Ottawa
- Galerie d'art d'Ottawa

Toronto, ON

- AGO
- Peter Trianto Art Gallery
- Wall Fiction
- Liss Gallery

- Workman Arts
- Dreamcatchers Art
- Loch Gallery

London, ON

- Shop Museum London

Barrie, ON

- MacLaren Art Centre

Winnipeg, MB

- Loch Gallery

Regina, SK

- Saskatchewan Arts
- Regina Public Library

Prince Albert, SK

- Mann Art Gallery

Edmonton, AB

- Art Gallery of Alberta

Calgary, AB

- Loch Gallery
- Gibson Fine Art

St. Albert, AB

- Art Gallery of St. Albert

Vancouver, BC

- Vancouver Art Gallery
- North Van Arts

Richmond, BC

- Capulet Art Gallery

Victoria, BC

- Art Gallery of Greater Victoria

9 Annexe B – Couleurs et œuvres d'art

Couleurs et œuvres d'art

Les descriptions suivantes sont fournies à titre d'exemple seulement; elles ne sont pas exhaustives et peuvent ne pas convenir à toutes les situations :

Considérations relatives aux Premières Nations

Les agencements de couleurs pour les espaces intérieurs peuvent intégrer les couleurs comprises dans les roues médicinales des Premières Nations ou d'autres symboles culturellement significatifs. Par exemple, les 4 quadrants de la roue médicinale Anishinaabe représentent les 4 points cardinaux que les peuples autochtones habitent depuis toujours : rouge/sud, noir/ouest, blanc/nord et jaune/est (les codes de couleurs Pantone qui reflètent le mieux les propriétés de chaque couleur sont 185 C, Noir 6 C, 7436 C et 395 C, respectivement). Si l'est/jaune (soleil levant) et le nord/blanc sont utilisés de façon uniforme au sein des Premières Nations, les couleurs utilisées pour représenter le sud et l'ouest varient considérable. Le vert, le bleu, le noir et le rouge peuvent aussi représenter le sud. Le noir et le rouge sont les variations les plus courantes pour représenter l'ouest, et le noir peut représenter la mort ou la guerre.

Toutefois, les équipes de projet doivent communiquer avec les communautés des Premières Nations concernées par leur projet avant d'utiliser ce type de symbolisme, car la roue médicinale n'est pas universellement utilisée, et les 4 couleurs peuvent avoir des significations différentes pour chaque Nation.

Les œuvres d'art des Premières Nations dans le Milieu de travail GC peuvent comprendre les peintures, les dessins, les ouvrages de tissage, les sculptures et sculptures sur bois, les ouvrages sur cuir ou sur fourrure, les ouvrages de ferronnerie et de perlage et les ouvrages en paperolles ou en rubans de différentes tailles, selon l'espace disponible. Si l'espace le permet et s'il y a lieu, de grands ouvrages comme des fresques, des sculptures, des peintures ou des totems peuvent être envisagés, dans la mesure où ils sont appropriés sur le plan culturel. Les œuvres peuvent comprendre des éléments historiques, selon les conseils reçus durant les consultations avec les Autochtones, afin d'appuyer la sensibilisation à l'égard de l'histoire autochtone. Dans la région de la capitale nationale, par exemple, il pourrait s'agir d'une fresque représentant une chronologie historique des terres et des plans d'eau d'Ottawa et de ses alentours. De même, des représentations artistiques d'animaux significatifs pour un groupe des Premières Nations en particulier pourraient être intégrées à la conception du Milieu de travail GC, par exemple ceux qui représentent les sept clans Anishinaabe clans – l'ours, le huard, la grue, le cerf, le poisson, la martre et l'oiseau. Des présentoirs muraux de photos pourraient être créés pour illustrer l'évolution historique du territoire où le projet est situé depuis le pré-colonialisme jusqu'à l'ère moderne. Dans les aires où l'espace est restreint, il peut s'agir d'éléments historiques comme

une simple plaque expliquant la signification ou l'histoire associée à une œuvre d'art. Les œuvres peuvent comprendre un élément historique lorsque cela est possible, à l'appui des *appels à l'action n°s 57 et 92 de la CVR*, et les langues traditionnelles des communautés des Premières Nations peuvent être mises en évidence, à l'appui des *appels à l'action n°s 13, 14 et 15 de la CVR*.

Considérations relatives aux Inuits

Les couleurs qui sont significatives pour les Inuits sont parfois décrites comme étant le blanc, le bleu et le vert (le ciel, l'océan et la terre). Traditionnellement, l'art inuit se composait principalement d'objets en fourrure de phoque et de sculptures souvent faites de pierre, d'ivoire, d'os ou de bois de caribou. Utilisées d'abord comme moyen de distinguer leurs outils, les sculptures sont devenues pour les peuples inuits un moyen de gagner de l'argent en périodes de difficultés socioéconomiques et sont aujourd'hui un symbole de la culture inuite. Des sculptures, des estampes et des dessins, des peaux et de la fourrure de phoque ou de nombreux autres supports peuvent être utilisés comme formes artistiques pour les intégrer dans le Milieu de travail GC. Les considérations relatives aux Inuits peuvent comprendre l'exposition d'outils traditionnels utilisés pour la chasse ou d'objets utilisés lors des cérémonies, comme le qilaut, un tambour sur cadre peu profond et sur un seul côté dont la membrane est faite de peau de caribou ou à partir de l'estomac ou de la vessie du morse. Les œuvres peuvent comprendre un élément historique lorsque cela est possible, à l'appui des *appels à l'action n°s 57 et 92 de la CVR*, et les langues traditionnelles des communautés inuites peuvent être mises en évidence, à l'appui des *appels à l'action n°s 13, 14 et 15 de la CVR*.

Ces liens offrent un bon aperçu de l'art inuit comme point de départ :

- Inuit Art Society – Celebrating the arts of the Arctic
- Katilvik - Inuit and Indigenous Art Community

Considérations relatives aux Métis

Les agencements pour les espaces intérieurs peuvent intégrer les couleurs et les motifs distincts qu'on retrouve sur la ceinture métisse, qui était utilisée à l'origine comme pièce de vêtement pratique et qui est devenue un important symbole de la culture métisse : le rouge, le bleu, le vert, le blanc, le jaune et le noir, chaque couleur symbolisant un aspect distinct de la culture et de l'histoire métisse. Les codes de couleurs Pantone qui reflètent le mieux les propriétés de chaque couleur sont 185 C, 2726 C, 2400 C, 7436 C, 295 C et Noir 6C, respectivement. Le drapeau métis, représentant le symbole métis de l'infini en blanc sur un arrière-plan rouge ou bleu, peut également servir de source d'inspiration.

Bien que les œuvres d'art métisses prennent aujourd'hui de nombreuses différentes formes, les Métis étaient souvent appelés les « gens du perlage floral » en raison de leurs ouvrages floraux traditionnels complexes faits de perles, qu'ils présentaient souvent sur un fond sombre et qui s'inspiraient de la conception française et d'autres groupes autochtones. Les œuvres peuvent comprendre un élément historique lorsque cela est possible, à l'appui des *appels à l'action n°s 57 et 92 de la CVR*, et les langue traditionnelle du michif peut être mise en évidence, à l'appui des *appels à l'action n°s 13, 14 et 15 de la CVR*. Les considérations relatives aux Métis peuvent comprendre, par exemple, une œuvre chronologique ou une fresque représentant les chasses de bisons historiques des Métis, des événements significatifs qui ont entraîné le déplacement de centaines de Métis.

10 Annexe C – Immeuble de base et espaces extérieurs

Immeuble de base et espaces extérieurs

Les descriptions suivantes sont fournies à titre d'exemple seulement; elles ne sont pas exhaustives et peuvent ne pas convenir à toutes les situations :

- **Considérations relatives aux Premières Nations**
  Dans la mesure du possible, les entrées devraient être orientées vers l'est, en direction du soleil levant, ce qui reflète les entrées typiques des tipis, des longues maisons et des wigwams des Premières Nations. Des matériaux représentatifs de la culture des Premières Nations, comme le cèdre, le bouleau ou d'autres bois traditionnellement utilisés peuvent également être intégrés à l'architecture de l'espace. Les espaces verts peuvent contenir des pièces d'eau et des plantes sacrées/médicinales/autochtones utilisées par les Premières Nations et les Métis, comme la sauge, le foin d'odeur, le cèdre, le genévrier, le cornouiller, le trille, l'échinacée, l'achillée millefeuille, l'aster à feuilles cordées, le pin tordu latifolié, le lycopode claviforme/*Lycopodium clavatum*, la busserole (*Uva ursi* ou *Arctostaphylos uva-ursi*), le cerisier tardif/*Prunus serotina* et des rhododendrons, p. ex. le thé du Labrador, pourraient être au cœur de toute exposition botanique ou de tout jardin.

- **Considérations relatives aux Inuits**
  Les matériaux représentant la culture inuite, comme l'ivoire, le bois de caribou, les peaux, la fourrure et les os, couramment utilisés pour la sculpture et provenant d'animaux comme la baleine, le phoque ou le caribous, peuvent être intégrés dans l'espace. Les formes peuvent également s'inspirer de structures comme l'inuksuk, un ouvrage en pierre traditionnellement utilisé pour la navigation, et l'igloo ou la maison de neige, historiquement utilisé pour se loger durant les déplacements.

- **Considérations relatives aux Métis**
  Pour de nombreux Métis, le symbole métis de l'infini représente l'association ou le mélange de deux cultures (culture des Premières Nations et culture française) et l'existence éternelle d'un peuple. Il peut être utilisé dans l'aménagement physique d'un espace. Des matériaux représentant la culture métisse, comme des poutres ou des mains courantes en bouleau ou en cèdre, peuvent également être intégrés à l'architecture de l'espace. Les espaces verts peuvent contenir des pièces d'eau, et des plantes sacrées des Premières Nations et des Métis (voir la *Section 7.1 Plantes indigènes*) devraient demeurer au cœur de toute exposition botanique ou de tout jardin.

11 Glossaire

Nom	Acronyme
Association des femmes autochtones du Canada	AFAC
Association nationale des centres d'amitié autochtones	ANCA
Assemblée des Premières Nations	APN
Business and Institutional Furniture Manufacturers Association	BIFMA
Conseil des autochtones du Canada	CAC
Centre de l'art contemporain canadien	CACC
Canadian Aboriginal and Minority Supplier Council	CAMSC
Conseil canadien pour l'entreprise autochtone	CCEA
Conseil communautaire de NunatuKavut	CCN
Cercle des employés autochtones	CEA
Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations	CGIPN
Congrès des peuples autochtones	CPA
Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone	CSIA
Commission de vérité et réconciliation	CVR
Division de la politique d'approvisionnement auprès des Autochtones	DPAA
Emploi et Développement social Canada	EDSC
École de la fonction publique du Canada	EFPC
Gestion des locaux et Solutions en milieu de travail	GLSMT
Indigenous Arts Collective of Canada	IACC
Inuit Art Foundation	IAF
Inuit Tapariit Kanatami	ITK
Leadership in Energy and Environmental Design	LEED
Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones	PFCEA
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	RCAANC
Relations avec les clients et Gestion de la demande	RCGD
Répertoire des entreprises autochtones	REA
Services aux Autochtones Canada	SAC
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	SAEA
Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités	SIDAIT
Services publics et Approvisionnement Canada	SPAC
International WELL Building Institute	WELL